

Gérer l'économie localement en Afrique

Manuel ECOLOC

Evaluation et prospective
de l'économie locale



Tome
Synthèse

1

Gérer l'économie localement en Afrique

Evaluation et prospective
de l'économie locale

Manuel ECOLOC
Tome 1
Synthèse



Club du Sahel/OCDE

94, rue Chardon Lagache 75016 PARIS
Tél. : 01 45 24 82 00 Fax : 01 45 24 90 31

Document de synthèse

Conception et rédaction

Laurent **Bossard**

Avec l'appui de Michel **Arnaud** et Jean-Pierre **Elong Mbassi**

Supervision

Jean-Marie **Cour**

Contributions

Jean-Marie **Cour**, Michel **Arnaud**, Laurent **Bossard**, Sandrine **Mesplé-Somps**,
Adalbert **Nshimyumuremyi** et François-Paul **Yatta**.

Cartographie

Michel **Arnaud**

Secrétariat

Sylvie **Letassey**

Février 2001

Le PDM et le Secrétariat du Club du Sahel expriment leurs remerciements au
Ministère français des Affaires étrangères qui a octroyé un financement
spécifique pour la mise au point de la méthode décrite dans ce manuel.

SAH/D(2001)511

Maquette : Marie MONCET

A v a n t - P r o p o s

La décentralisation est potentiellement l'une des plus importantes innovations politiques et institutionnelles intervenues en Afrique à la suite de la récente généralisation des processus démocratiques. Elle représente une rupture fondamentale vis-à-vis des pratiques du passé lorsque la plupart des leviers du développement étaient entre les mains des États centraux. Aujourd'hui on reconnaît que pour être efficacement relevés, les défis du développement doivent être l'affaire de tous les acteurs et doivent impliquer tous les niveaux territoriaux. Le dialogue entre les acteurs ainsi que leur participation active dans la gestion des affaires qui les concernent sont devenus des ingrédients essentiels.

Par ailleurs, les populations souhaitent voir le développement se manifester au niveau local. C'est en fonction du développement à la base qu'on peut espérer les réconcilier avec les promesses de la modernité dans le cadre d'un contrat social jetant les bases d'une nouvelle citoyenneté au sein des États africains. C'est en ce sens que la décentralisation offre une autre chance pour le développement de l'Afrique.

Mais pour que cette chance soit saisie, il faut que les acteurs locaux, publics et privés, puissent disposer d'un niveau d'information suffisant afin d'inscrire leur action dans un cadre cohérent et prévisible. Or, jusqu'à présent, une telle démarche n'a pas été entreprise. Les outils de conception et de gestion des politiques (appareils statistiques, stratégies globales et sectorielles, etc.) ont été conçus pour le seul niveau national ; une attention bien moindre a été prêtée aux enjeux locaux et aux liens multiples entre les économies locales et l'économie nationale.

Dans la mesure où la décentralisation doit favoriser le développement local, il est indispensable que les élus et acteurs locaux disposent des informations économiques et sociales localisées leur permettant de prendre des décisions éclairées. Sans un projet d'avenir reposant sur une information objective et partagé avec l'ensemble des forces vives locales, il n'est pas possible d'envisager un développement local durable et une autonomie locale.

C'est pour combler cette lacune et préparer les conditions d'un rendez-vous crédible entre décentralisation et développement que le Secrétariat du Club du Sahel (SCS) et le Programme de Développement Municipal (PDM) ont initié le programme ECOLOC. Ce Programme permet aux élus et acteurs locaux de se doter des informations utiles pour identifier les leviers sur lesquels ils peuvent agir afin d'améliorer la compétitivité et la qualité des services sociaux au sein de leurs collectivités. Ce programme inclut une phase d'études, une phase de dialogue social et de concertation, et une phase de promotion économique et de relance des activités.

Dix villes moyennes de la sous-région (et leur hinterland) ont adopté la démarche ECOLOC pour définir leur cadre stratégique de développement et leurs objectifs de mobilisation des ressources locales. Ces objectifs passent par une réforme de la fiscalité, une programmation des investissements locaux et un processus de relance des activités économiques. Les études ont également fait la démonstration qu'il est possible de dresser un tableau complet des économies locales et de leurs interactions avec d'autres espaces économiques ; elles ont montré qu'il est possible de mener à bien cet exercice avec des moyens et dans des délais raisonnables. L'information indispensable pour construire ce tableau ou ce "*profil de l'économie locale*" existe déjà en grande partie, et peut être complétée à peu de frais, en recourant essentiellement à une expertise locale.

La valeur ajoutée du programme ECOLOC est de prendre l'information où elle est disponible, et la valorisée sous forme d'un outil opérationnel de décision. Ce faisant, ECOLOC re-dynamise les instruments de collecte de l'information locale, et peut, à l'occasion, contribuer à revaloriser les fonctions et le statut des services locaux de statistiques et de planification.

Compte tenu du succès rencontré par la démarche ECOLOC et de l'engouement manifesté par des nombreuses demandes d'études en provenance d'autres collectivités locales ou de certains gouvernements de la sous-région, il nous a semblé important de capitaliser sur cette première expérience.

Le tome I du manuel porte sur la méthodologie des études ECOLOC. Il sera suivi de deux autres tomes. Le tome II sera axé sur les démarches de concertation en vue d'aboutir à une vision partagée du développement local et à la constitution de coalitions prêtes à réaliser certains aspects de cette vision. Le tome III traitera des outils de promotion économique et de relance des activités.

Le SCS et le PDM ont fait le pari que la démarche ECOLOC soutiendra l'émergence d'une nouvelle génération d'élus locaux, plus à l'écoute des populations, plus attentifs au développement économique et social et plus soucieux de baser leur action sur les faits. Cette nouvelle génération d'élus locaux est aussi l'autre chance du développement de l'Afrique.

Jacqueline Damon
Directrice, Secrétariat du Club du Sahel

Jean-Pierre Elong Mbassi
Coordinateur, PDM

Table des matières

AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	7
I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'APPROCHE ECOLOC	11
1.1. Le cadre conceptuel	11
1.1.1. Une économie nationale peut être appréhendée comme un ensemble d'économies locales, en voie de constitution autour de pôles urbains structurant des hinterlands majoritairement ruraux	12
1.1.2. Le milieu urbain concentre une part croissante de l'activité économique.....	13
1.1.3. L'économie urbaine est, et restera durablement, marquée par une forte dualité entre un «secteur moderne» et un «secteur informel».....	13
1.1.4. La croissance urbaine est facteur de productivité.....	15
1.1.5. Les marchés urbains influencent fortement les modes de transformation agricoles ...	15
1.2. La démarche ECOLOC	16
1.2.1. La phase d'étude.....	16
1.2.2. La phase de dialogue politique et de concertation.....	17
1.2.3. La phase de relance de l'économie locale.....	18
II. LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE ECOLOC	19
2.1. Objectifs et principes de l'étude de l'économie locale	19
2.1.1. Comprendre les dynamiques démographiques, spatiales, économiques et sociales d'espaces à la fois urbains et ruraux.....	20
2.1.2. Conjuguer analyse conjoncturelle et réflexion sur le long terme	22
2.1.3. Identifier les pilotes de l'économie locale : commande locale et globalisation	22
2.1.4. Faire le point sur les modes de financement du développement local et sur la gestion des ressources publiques.....	23
2.2. La quantification de l'économie locale	26
2.2.1. Élaboration des comptes : un aller et retour entre une approche modélisée et des enquêtes de terrain	26
2.2.2. L'outil «complexes d'activités» pour comprendre le fonctionnement de l'économie locale.....	28
2.3. La prise en compte de la dimension spatiale du développement	30
2.4. L'analyse des stratégies des acteurs et du changement social	37
III. ORGANISATION GÉNÉRALE D'UNE ÉTUDE ECOLOC	41
3.1. Décision de lancer une étude ECOLOC	41
3.2. Le document de cadrage	42
3.3. L'équipe d'étude	43
3.3.1. Le facilitateur	43
3.3.2. Le chef de projet	44
3.3.3. Le «noyau dur de l'équipe» : l'économiste-statisticien, le géographe-aménageur et le sociologue de l'action	45
3.3.4. Les consultants thématiques	46
3.3.5. Le suivi de l'étude par un «comité local ad hoc»	47
3.4. Méthode de travail et planning	47
3.5. Les produits d'une étude	49

IV. LA POURSUITE DE LA DÉMARCHE ECOLOC	51
4.1. L'appropriation et la concertation	51
4.1.1. L'implication des acteurs locaux dès la phase d'étude	52
4.1.2. La restitution	53
4.1.3. La concertation pour la définition d'un Cadre Local de Développement	55
4.2. Vers des actions structurelles de relance de l'économie locale	57
4.2.1. Les actions immédiates à l'issue de la phase d'étude et de concertation	57
4.2.2. Définition et mise en œuvre d'une politique appropriée de mobilisation des ressources locales au service du développement	58
4.2.3. Actions de relance concertée de certaines filières d'activités privées	60
4.2.4. Création d'associations de collectivités locales rurales et urbaines pour défendre des enjeux communs	61
4.2.5. Concertations entre collectivités locales de pays limitrophes autour d'enjeux communs liés à l'aménagement du territoire, aux échanges régionaux et à l'organisation des marchés	63

I n t r o d u c t i o n

Le «programme de relance des économies locales en Afrique de l'Ouest» – en abrégé : Programme ECOLOC – a été lancé à l'initiative conjointe du Club du Sahel et du Programme de Développement Municipal (module Afrique de l'Ouest et Centrale), en appui au mouvement de décentralisation actuellement en cours dans la région. Il est fondé sur l'évidence qu'un processus de décentralisation qui ne s'accompagnerait pas d'effet positif sur le développement local manquerait son objectif et aurait de grandes chances de provoquer une grave désillusion à l'égard de la démocratie ; et que, pour pallier ce risque, il est indispensable que les acteurs locaux puissent identifier les leviers sur lesquels ils peuvent agir pour rendre leur collectivité plus vivable, plus compétitive et plus attractive. Il s'appuie sur les résultats méthodologiques de l'étude des Perspectives à Long Terme en Afrique de l'Ouest (WALTPS)¹, antérieurement réalisée par le Club du Sahel avec le concours de plusieurs États africains et bailleurs de fonds.

Une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des rouages de l'économie locale, de ses atouts et de ses handicaps, devraient faciliter l'élaboration et l'adoption d'un «cadre local de développement» – équivalent local du *Comprehensive Development Framework* proposé au niveau national. Un tel cadre de référence pourrait être à la base de programmes de développement et d'investissements communaux ; il pourrait structurer les rapports entre les responsables des collectivités locales et la société civile, spécialement les opérateurs économiques locaux, et faciliter la négociation entre les acteurs locaux et leurs partenaires extérieurs : État, agences de coopération, coopération décentralisée, etc.

Le Programme ECOLOC espère apporter ainsi une contribution à la réflexion, conduite actuellement en divers lieux, sur la définition de stratégies de développement décentralisées ou «localisées». Cette contribution est, au stade actuel de sa mise en œuvre, centrée sur la production d'une information économique pertinente et sur la connaissance des dynamiques économiques et sociales locales.



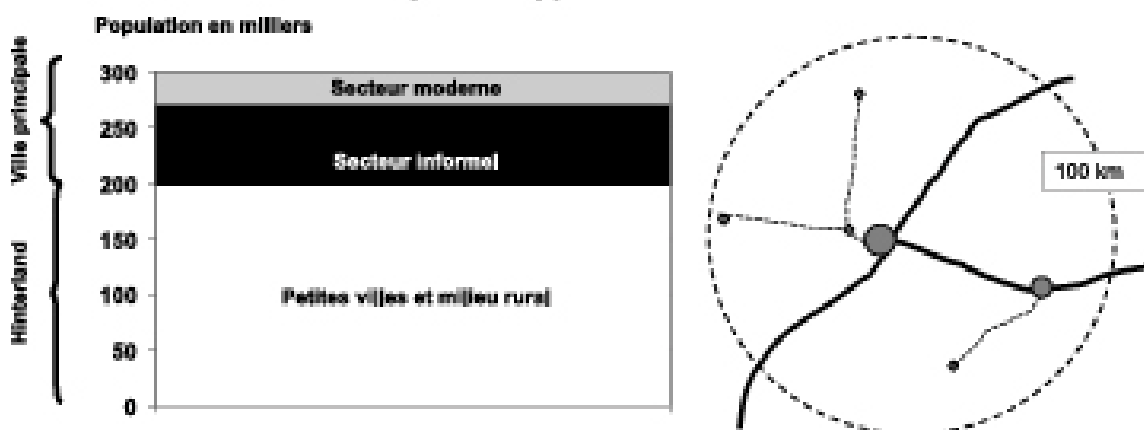
Le programme ECOLOC a démarré en 1997 par une série d'études pilotes portant sur l'économie de huit villes secondaires de l'Afrique de l'Ouest et de leurs hinterlands respectifs : Saint-Louis au Sénégal ; Sikasso puis Ségou au Mali ; Daloa, Korhogo et San Pedro en Côte d'Ivoire ; Bobo Dioulasso et Kaya au Burkina Faso.

Cette première série d'études de cas a montré qu'en Afrique subsaharienne, à l'échelle de territoires peuplés de quelque 200 à 500 000, voire un million d'habitants, urbains et ruraux, le concept d'économie locale correspond à une réalité tangible. Cette réalité est celle du fonctionnement de «bassins démo-économiques», certes ouverts au reste du pays, de la région et au monde, mais d'un poids démographique et d'une densité suffisants pour qu'un potentiel de production de richesse et d'échanges internes s'y manifeste. L'exploitation du concept d'économie locale aide à comprendre et à faire comprendre comment fonctionne et évolue réellement la société locale (les ménages, les opérateurs économiques et les institutions) et par quelles voies celle-ci peut engager un processus de développement autonome.

1. Étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest (West Africa Long-Term Perspective Study) ; OCDE 1998.

Ces études de cas ont en outre apporté la preuve qu'il est possible de dresser un tableau complet et réaliste de telles économies locales et de leurs interactions avec d'autres espaces économiques, avec des moyens et dans des délais raisonnables. L'information indispensable pour construire ce tableau ou «profil de l'économie locale» existe en effet, en grande partie, et peut être complétée à peu de frais, en recourant largement à une expertise locale. Cette information existante, sous la forme où elle est disponible, est très mal valorisée : le programme ECOLOC re-dynamise donc les instruments de collecte de l'information locale ; il peut, à l'occasion, contribuer à revaloriser les fonctions et le statut des services locaux de statistiques et de planification.

Une ville moyenne "type" et son hinterland



En octobre 1999, s'est tenu à Cotonou (Bénin) un séminaire méthodologique régional, au cours duquel ces résultats ont été exposés et discutés et où ont été dégagées des perspectives pour le programme ECOLOC, en termes de méthode d'évaluation de l'économie locale comme d'utilisation de l'approche ECOLOC par les acteurs locaux, à des fins de maîtrise du développement. Ce séminaire marquait la fin de l'étape pilote du Programme ECOLOC.

Une deuxième étape du programme ECOLOC est en préparation. Elle s'organise autour de trois impératifs :

- ✎ Répondre à une demande massive d'évaluations d'économies locales, exprimée par les élus locaux à la suite des résultats des premières études de cas réalisées ; cette réponse devra s'appuyer davantage sur les capacités d'expertise africaines, nationales et régionales et l'effort de formation, de transfert méthodologique et de collaboration avec les services de statistiques devra être amplifié.
- ✎ Prolonger le travail effectué en matière d'évaluation par un processus d'appropriation et de concertation en vue de définir un «cadre local de développement» et de mettre en œuvre des actions concrètes de «relance de l'économie locale» ; promouvoir, à cette fin, un échange d'expériences aussi large que possible dans le domaine de l'organisation de débats locaux et de la formulation de stratégies locales de développement, en liaison avec toutes les instances, nationales et internationales, impliquées dans le développement de la région.

✂ Tirer de ces études et de ces débats des conclusions opérationnelles concernant :

- ✂ le financement du développement local, tant sur la base des ressources internes que pour ce qui est de l'aide extérieure ; et
- ✂ la manière de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de «développement local intégré», associant de façon cohérente des actions en milieu urbain et des actions en milieu rural.

Dans cette perspective, la publication d'un Manuel ECOLOC a pour objet de formaliser l'expérience acquise à l'issue de la phase pilote. Elle n'a d'autre ambition que de mettre à la disposition des praticiens du développement une méthode opératoire, sans aucun doute perfectible, d'approche du développement local.

En l'état actuel d'avancement du programme ECOLOC, seul est proposé le tome I de ce manuel – qui en comprendra trois. Ce tome I est composé de la présente synthèse et des documents techniques suivants :

- I.1 Le cadre conceptuel de l'approche ECOLOC
- I.2 L'organisation de l'équipe et les termes de référence
- I.3 La première maquette des comptes locaux et le document de cadrage
- I.4 L'élaboration des comptes locaux
- I.5 La prise en compte de la dimension spatiale des économies locales

Le tome II traitera de l'organisation de débats locaux et de la définition de stratégies par les acteurs. Le tome III traitera plus spécifiquement des outils de promotion économique et de relance des activités et de la fiscalité locales. La publication de ces tomes II et III du Manuel ECOLOC interviendra lorsque le programme ECOLOC aura consolidé son implantation et que des résultats auront été enregistrés, quant aux objets respectifs de ces tomes II et III, dans les collectivités qui se sont engagées dans le programme.

Le texte qui suit est donc essentiellement une présentation synthétique des documents composant le tome I du Manuel. Il consacre néanmoins un chapitre IV aux enseignements tirés de quelques expériences ponctuelles en matière de poursuite de la démarche ECOLOC au-delà de la phase d'étude.

I. Présentation générale de l'approche ECOLOC

L'approche de la «relance des économies locales» en Afrique de l'Ouest, telle que la propose le Programme ECOLOC, repose sur deux piliers :

- ✎ *Un cadre conceptuel* adapté à la nature et aux conditions d'évolution de ces économies subsahariennes, essentiellement utile pour l'étude proprement dite de l'économie locale et
- ✎ *Une démarche* qui vise à combiner l'étude, les débats d'appropriation et d'orientation stratégique et la mise en œuvre d'actions de développement.

1.1. Le cadre conceptuel

Le cadre conceptuel de l'approche ECOLOC résulte de l'adaptation, à l'échelle locale, de l'approche dite «démographique» élaborée dans l'étude WALTPS, qui accorde un rôle déterminant aux effets du peuplement dans l'évolution économique. Cette étude a montré que l'Afrique de l'Ouest (comme l'ensemble de l'Afrique subsaharienne) est en train d'accomplir sa transition démographique. Elle est le siège d'intenses migrations – de pays à pays, de l'intérieur du continent vers la côte, du milieu rural vers le milieu urbain, entre villes – répondant aux disparités de potentialités naturelles et aux opportunités créées par le développement des échanges. Ainsi, la croissance globale de la population et la vaste redistribution du peuplement dans l'espace qui l'accompagne sont au cœur du changement économique dans la région.

Dans ce contexte, L'approche démographique rend compte du fait que, à côté de l'apparition d'activités modernes ou capitalistiques comparables aux activités des pays développés, l'urbanisation² et, plus largement, la redistribution spatiale du peuplement, sont les vecteurs du transfert de la population active d'activités peu productives, rurales et traditionnelles, proches de la subsistance, vers des activités plus productives (quoiqu'en majorité faiblement capitalistiques), essentiellement urbaines mais également rurales, dans certaines zones favorables.

Les travaux WALTPS ont mis en lumière l'intérêt de lire les économies nationales comme un ensemble d'économies locales intégrées dont les dynamiques sont modifiées par la concentration rapide de la production dans le milieu urbain. Ils montrent ainsi le rôle positif de la croissance urbaine pour l'ensemble de l'économie et confirment la dualité structurelle de l'économie urbaine.

2. C'est-à-dire l'élévation de la proportion de citoyens dans la population totale.

I.1.1. UNE ÉCONOMIE NATIONALE PEUT ÊTRE APPRÉHENDÉE COMME UN ENSEMBLE D'ÉCONOMIES LOCALES, EN VOIE DE CONSTITUTION AUTOUR DE PÔLES URBAINS STRUCTURANT DES HINTERLANDS MAJORITAIREMENT RURAUX

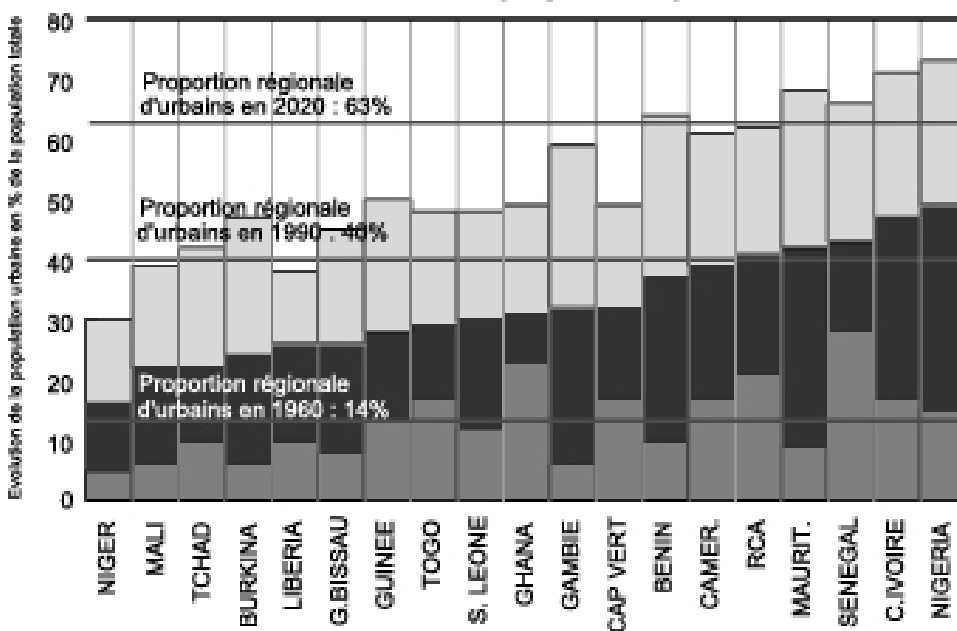
En Afrique de l'Ouest, le milieu urbain a accueilli, entre 1960 et 1990, plus de 60 % de la croissance démographique totale. Il ne représentait que 14 % de la population totale au départ ; il en représente aujourd'hui près de 40 %. Le nombre des agglomérations de plus de 100 000 habitants est passé de 17 à 90, celui des centres de plus de 5 000 habitants de 660 à 2 500 ; la population cumulée de ces centres urbains a crû de 18 à 80 millions de personnes.

Sauf succession de crises politiques et/ou économiques graves, il faut s'attendre à ce que la population urbaine de l'Afrique de l'Ouest soit encore multipliée par trois ou quatre d'ici 2020. Et la population rurale n'en continuera pas moins de croître, dans la quasi-totalité des pays de la région.

L'importance économique de ce mouvement d'urbanisation intense tient, en particulier, au rôle que les villes jouent dans l'organisation de l'espace et à l'influence qu'elles exercent sur l'économie rurale et spécialement agro-pastorale. Le doublement constaté, en dépit des importations, entre 1960 et 1990, du volume de la production agro-pastorale commercialisée par agriculteur (c'est-à-dire au-delà de l'autoconsommation) résulte pour une grande part de la division du travail et du développement de l'économie d'échanges entraînés par le processus d'urbanisation.

Or, cette influence des villes sur la production agro-pastorale ne s'exerce pas avec une égale intensité sur tout l'espace rural : la demande de produits agricoles est plus forte dans les zones proches des marchés urbains et la capacité des agriculteurs à y répondre dépend des conditions de commercialisation (réseaux de transport et de communications, coûts de transactions, concurrence intérieure et extérieure...).

Proportion d'urbains dans les pays ouest-africains : évolution 1960-1990 et projections pour 2020



Globalement, il est apparu que les quatre cinquièmes environ de l'activité économique totale de chaque pays sont concentrés sur moins du cinquième de la superficie nationale, dans les villes et dans leurs zones d'influence proche, leur hinterland. La production et le volume des échanges au sein de ces espaces «urbano-centrés», à la fois urbains et ruraux, croît en outre plus vite que les moyennes nationales correspondantes, cependant que la surface sous forte influence urbaine s'étend. Ce sont ces espaces qui constituent la réalité des «économies locales» auxquelles s'adresse le programme ECOLOC. Leur délimitation est naturellement évolutive, sous l'effet des dynamiques urbaines, en particulier.

1.1.2. LE MILIEU URBAIN CONCENTRE UNE PART CROISSANTE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'étude WALTPS a estimé qu'en Afrique de l'Ouest, la part du produit régional brut «réel» généré en milieu urbain est passée de 37% en 1960 à 70% en 1990 – pendant que la population urbaine passait de 14 à 37% de la population totale.

Afrique de l'Ouest hors Nigeria : Produit Régional Brut (Milliards de dollars, prix 1990)

	1960	1990	2020
MILIEU URBAIN	16	92	431
MILIEU RURAL	27	40	76
TOTAL	43	132	507
PART URBAINE DU PRB (%)	37	70	85

Source : «WALTPS»

Malgré le formidable accroissement de la population urbaine et la crise économique traversée par la plupart des États de la région, qui a plus profondément affecté le milieu urbain que le milieu rural, la «productivité urbaine» (la valeur ajoutée en milieu urbain rapportée au nombre de citadins) est encore aujourd'hui trois à quatre fois plus élevée que la «productivité rurale».

Suivant divers scénarios explorés par l'étude WALTPS, le milieu urbain devrait générer, à l'horizon 2020, quelque 85% du produit régional brut total et ce, compte tenu de l'élévation de la productivité agropastorale qui doit, potentiellement, résulter de la poursuite de l'urbanisation (i.e. de l'augmentation du nombre des consommateurs urbains rapporté au nombre des producteurs agricoles). Il a été estimé qu'entre 1990 et 2020, le flux d'échanges de biens et de services interurbains et entre villes et hinterlands respectifs devrait pratiquement décupler, ce qui donne une idée des défis en termes d'investissements que les responsables de l'équipement des territoires et les gouvernements locaux auront à relever pour que les potentialités des évolutions prévisibles se réalisent.

1.1.3. L'ÉCONOMIE URBAINE EST, ET RESTERA DURABLEMENT, MARQUÉE PAR UNE FORTE DUALITÉ ENTRE UN «SECTEUR MODERNE» ET UN «SECTEUR INFORMEL»

Le secteur dit «moderne» de l'économie englobe les activités qui satisfont à toutes les règles et obligations juridiques et de gestion universellement admises. Le secteur dit «informel» désigne les activités qui ne satisfont pas à toutes ces règles, voire qui ne sont pas enregistrées, mais qui constituent en

fait une «économie populaire» dans laquelle presque toutes les branches d'une économie sont présentes.

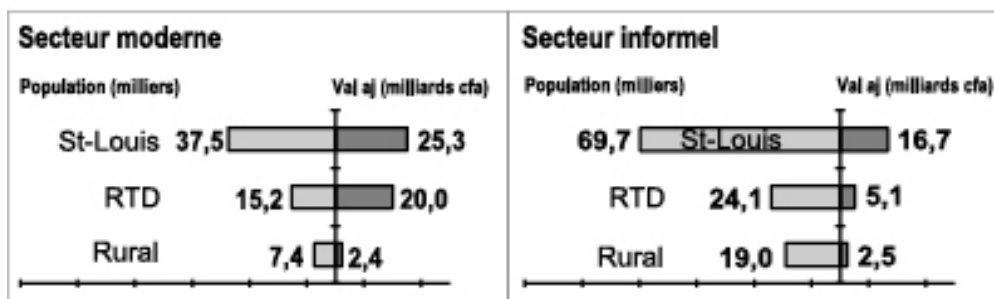
Le secteur moderne emploie en général moins du tiers de la population active urbaine mais génère plus des trois-quarts de la valeur ajoutée en milieu urbain. L'économie populaire est le plus important secteur de création d'emplois de l'ensemble de l'économie devant l'agriculture.

Fonction publique mise à part, le secteur moderne est très extraverti et très sensible à la conjoncture extérieure et il est de surcroît peu développé en dehors des très grandes villes en Afrique de l'Ouest. L'espoir de voir les activités modernes absorber la demande de travail urbaine, est depuis longtemps abandonné. Leur part dans l'emploi a même diminué sous l'effet de la crise des années 90 et des programmes d'ajustement structurel. A moyen terme, cette part devrait au mieux rester stable, sinon continuer à décroître lentement, même dans l'hypothèse d'une relance économique forte, compte tenu des perspectives démographiques.

La population relevant de l'économie populaire est passée, en trente ans, de 7 à 49 millions de personnes et, à cause de ce gonflement, la productivité moyenne (la valeur ajoutée par habitant) y a peu varié. Cette population a été plus sensible à la crise économique mais, dans leur grande majorité, les millions d'individus qui ont rejoint l'économie populaire urbaine, pour la plupart issus de l'agriculture, ont su, assez rapidement, doubler ou tripler leurs dépenses totales et quintupler leurs revenus monétaires par rapport à leur milieu d'origine. Dans un contexte d'abondance de main-d'œuvre, résultant de la croissance démographique et des migrations, l'économie populaire urbaine a eu davantage comme vocation d'accueillir et d'occuper le maximum de nouveaux venus, en leur procurant des moyens d'existence minimaux, que d'accumuler et d'élever le niveau de productivité (au sens de la production de biens et de services par unité de travail). A noter que ceci n'a pas empêché une minorité d'opérateurs informels d'accéder à des revenus élevés. L'économie populaire urbaine a ainsi permis au secteur agricole d'entrer dans une phase de productivité et de revenus croissants, malgré la concurrence de produits importés. Ce n'est sans doute que lorsque le réservoir de migrants potentiels commencera à se tarir que l'économie populaire pourra et devra entrer dans une phase d'accumulation, pour obtenir une productivité moyenne nettement supérieure au niveau qui assure les conditions de survie en milieu urbain.

Le fonctionnement de l'économie populaire révèle le rôle déterminant de l'évolution du marché des biens et services essentiels comme le logement, la nourriture, les transports, etc., dans le développement local et

Secteur informel et secteur moderne dans l'économie locale du département de Dagana (Sénégal) en 1997.



RTD = Richard Toll et Dagana (petites villes situées dans l'hinterland de Saint-Louis)

Source : « ECOLOC »

régional. Les comptes de l'économie réelle de la région montrent que, sur l'ensemble de la période 1960-1990, plus du tiers de l'accroissement du produit régional brut s'explique par l'augmentation des «besoins essentiels» des ménages, résultant de la croissance démographique et de la redistribution de la population, qui substitue progressivement l'économie d'échanges à l'autosuffisance.

1.1.4. LA CROISSANCE URBAINE EST FACTEUR DE PRODUCTIVITÉ

La corrélation positive, à l'intérieur d'une économie nationale, entre la population et la productivité moyenne d'une agglomération – son produit local brut rapporté au nombre de ses habitants – est bien établie dans les pays disposant de comptes économiques «régionalisés». En Afrique, on ne dispose à ce sujet que d'informations ponctuelles mais qui vont dans le même sens. A titre indicatif, on peut retenir que la productivité moyenne d'une ville de 50.000 habitants est de l'ordre du double de celle d'un centre de 5.000 habitants et de l'ordre du tiers de celle d'une agglomération de 500.000 habitants.

Si la valeur ajoutée moyenne par habitant croît avec la taille d'une agglomération urbaine, c'est parce que ses entreprises et ses ménages ont un accès immédiat à un nombre plus grand de voisins et de partenaires, à une plus grande variété de biens et de services, et sont soumis à une plus forte compétition. L'accès à un marché d'actifs étendu est source d'opportunité pour l'entrepreneur et l'accès à un marché d'employeurs étendu est également source d'opportunité pour l'actif. Toutes choses égales par ailleurs, l'utilité réelle des infrastructures et des équipements collectifs est fonction croissante du nombre des utilisateurs, entreprises et ménages.

Encore faut-il évidemment que ces économies d'agglomération ne soient pas annulées par des surcoûts et des nuisances résultant d'une mauvaise gestion urbaine : temps de déplacements excessifs, congestion du trafic, services urbains inefficaces ou injustement onéreux, sécurité mal assurée... qui ne sont pas les conséquences inévitables de la taille des villes ou de la rapidité de leur croissance.

1.1.5. LES MARCHÉS URBAINS INFLUENCENT FORTEMENT LES MODES DE TRANSFORMATION AGRICOLES

Les villes représentent le débouché le plus important pour les produits agricoles, dont 80 % de la production sont écoulés dans la consommation régionale. Toutefois, l'influence de la demande urbaine de produits alimentaires et de main-d'œuvre n'est pas uniformément répartie dans la région, d'où des dynamiques différentes. Dans les zones très exposées à l'influence des marchés urbains, l'agriculture est en concurrence avec les activités non agricoles, selon les règles économiques classiques, pour l'usage des terres, l'emploi et l'investissement. Ces zones, souvent caractérisées par une forte densité de population et d'échanges, concernent une proportion de plus en plus importante de la population rurale. Une deuxième ceinture est de plus en plus soumise à l'action du marché, mais celle-ci n'y est pas suffisamment homogène pour donner naissance à de nouveaux systèmes de régulation, d'où une concurrence féroce pour les ressources. Enfin, une très grande partie de l'Afrique de l'Ouest n'a encore quasiment aucun lien avec les marchés. Certaines de ces régions éloignées des centres de consommation réussissent à produire des denrées de grande valeur, compensant ainsi le handicap de l'éloignement, mais dans la plupart des cas, le salut passe par l'émigration vers des zones plus favorisées. Avec la progression de la taille des marchés et du revenu moyen, la demande des marchés est de plus en plus forte et de plus en plus diverse, ce qui ménage des créneaux pour de nouveaux produits et ouvre des

perspectives à de nouvelles zones de production. En réponse à cette augmentation de la demande, le commerce régional des produits agro-alimentaires devrait connaître une croissance régulière au cours des prochaines décennies.

Le complexe primaire, défini comme la production primaire et ses activités connexes en amont et en aval, s'adapte au développement d'une agriculture de marché, utilisant de plus en plus de facteurs de production externes et vendant une part croissante de sa production. La part de la production primaire dans l'activité globale du complexe primaire est en régression, et une bonne partie de l'emploi et de la valeur ajoutée générés par l'agriculture est de nature non agricole et urbaine.

Inversement, le développement des villes moyennes dépend le plus souvent de leur capacité à encourager la production primaire et à trouver des créneaux pour les produits locaux. Les gouvernements et les bailleurs de fonds doivent, par le biais des politiques nationales et de projets techniques, favoriser les premiers stades de la division du travail entre des agriculteurs moins nombreux et plus productifs et une multitude de prestataires de services et de consommateurs urbains.

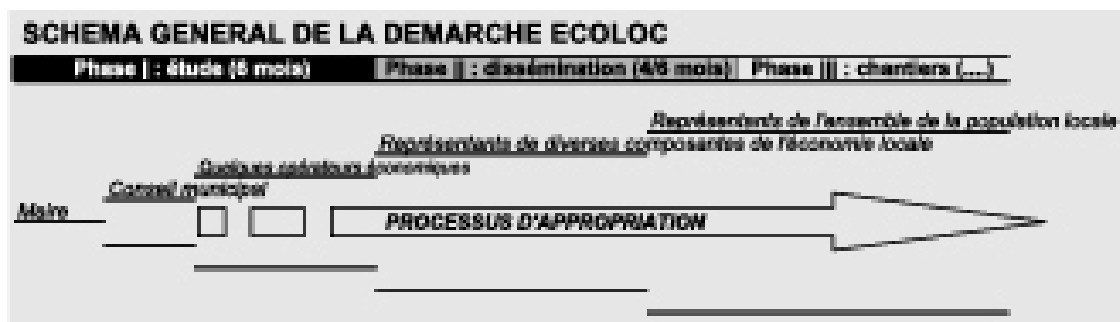
1.2. La démarche ECOLOC

Outre l'utilisation du cadre conceptuel ci-dessus décrit, l'application du Programme ECOLOC à une ville et à son hinterland doit mettre en œuvre une démarche visant à associer, dans un processus unique et continu, un nombre croissant d'acteurs locaux, notamment économiques, à la description de l'économie locale, puis au diagnostic porté sur cette économie et ses perspectives.

A cette fin, le Programme ECOLOC préconise une démarche qui se déroule en trois phases, partiellement imbriquées les unes dans les autres : *une phase d'étude* d'une durée de 4 à 6 mois ; *une phase de dialogue* et de concertation d'une durée égale ; *la phase de relance* de l'économie locale, suivant une stratégie retenue à l'issue des phases précédentes, laquelle n'est pas, par nature, limitée dans le temps.

1.2.1. LA PHASE D'ÉTUDE

Utilisant largement le cadre conceptuel précédemment décrit, l'étude doit aboutir à la production d'un



ensemble d'informations cohérentes, rétrospectives et prospectives sur l'économie locale, les acteurs, les dynamiques et les enjeux du développement local. Ces informations doivent être exprimées en termes quantitatifs, qualitatifs, spatiaux et résumées dans un document de référence dénommé «Profil de l'économie locale» (plutôt que tableau de bord de l'économie locale, terme utilisé au début du Programme mais qui suggère plutôt une conduite au jour le jour qu'une approche stratégique).

Dès le départ, l'étude doit être suivie par un comité local (communément dénommé «Comité ECOLOC»), constitué autour du Maire de la ville-pôle de l'espace étudié, associant, s'ils le désirent, des maires de collectivités locales de l'hinterland, et comportant un ou deux adjoints en charge des problèmes économiques. Ce comité s'élargit progressivement à autant d'opérateurs économiques importants, de représentants des Chambres consulaires, d'organisations professionnelles, de représentants du monde associatif et syndical...

La phase d'étude s'achève par une restitution publique des résultats à laquelle sont invités tous les acteurs locaux, publics et privés, les représentants de l'administration centrale et, si possible, des bailleurs de fonds.

1.2.2. LA PHASE DE DIALOGUE POLITIQUE ET DE CONCERTATION






Cette deuxième phase, qui fait suite à la restitution publique de l'étude, doit déboucher sur *l'adoption d'orientations stratégiques pour le développement local* – que l'on peut dénommer «Cadre local de développement», par analogie avec le terme Comprehensive Development Framework. Conduite sous les auspices de la collectivité locale avec l'appui d'un spécialiste de la concertation et le concours de membres de l'équipe d'étude, cette phase a pour but à la fois de diffuser largement les connaissances acquises par l'étude, de les confronter aux perceptions des intéressés et de permettre aux différentes composantes de la société (civile) locale d'exprimer leurs avis et leurs attentes en matière de développement économique local. Le Cadre Local de Développement (CLD) doit :

- ✎ **Etablir un diagnostic** largement partagé sur l'évolution passée et sur les atouts et les handicaps de l'économie locale. Ce diagnostic doit mettre en lumière les interdépendances entre les diverses activités et, notamment, les liens entre économie urbaine et productions agro-pastorales de l'hinterland ; entre développement local, urbain et rural, dynamiques entrepreneuriales et aménagement de l'espace, équipement public ou collectif ; entre investissement public et ressources publiques ; entre ressources publiques et fiscalité sur la richesse produite ou sur le capital privé accumulé, notamment immobilier... ;
- ✎ **Proposer une vision** commune sur les enjeux et les perspectives du développement futur de l'économie locale, sur les fonctions et les activités qui pourraient en constituer la base ou le «moteur», sur les stratégies à adopter dans la compétition avec les économies locales voisines et au sein de l'économie nationale et régionale ;
- ✎ **Retenir des objectifs** prioritaires en termes : 1) d'aménagement et d'équipement public – y compris en matière de gestion et d'entretien du capital existant – dans le but d'abaisser les coûts de transaction internes à l'économie locale et entre celle-ci et le reste du pays ou le monde extérieur ; 2) de développement de secteurs, de filières ou d'activités à fort potentiel de croissance ;
- ✎ **Arrêter une stratégie** d'investissement public fondée sur la mobilisation des ressources locales, fiscales et autres, sur la capacité d'emprunter et sur le partage des responsabilités avec les différentes instances en charge d'aménagement ou d'équipement public.

1.2.3. LA PHASE DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

La phase de relance de l'économie locale proprement dite doit être la mise en œuvre des orientations adoptées et l'affirmation de l'autonomie et de la volonté politique locale pour la maîtrise du développement local ; elle doit évidemment mobiliser tous les acteurs. Les expériences en cours montrent que cette

phase de relance peut porter sur :

-  La négociation et l'application d'un processus de renforcement des ressources locales, fiscales et autres, pour les hisser à la hauteur des objectifs d'investissement et d'entretien du patrimoine public ;
-  Des actions spécifiques d'appui et l'organisation de partenariats pour certaines activités ou filières d'activités privées ;
-  La négociation avec les partenaires extérieurs (État central et bailleurs de fonds) de programmes d'investissements sur la base du CLD qui constitue une référence et un cadre de cohérence pour les différents intervenants ;
-  La création, avec d'autres collectivités locales de même rang, d'associations pour défendre des enjeux communs auprès des autorités nationales ou des bailleurs de fonds ;
-  L'organisation de concertations avec des collectivités de pays limitrophes pour la négociation de politiques cohérentes ou la discussion et la coordination de projets d'intérêt commun, liés à l'aménagement de l'espace, aux échanges régionaux ou à l'organisation des marchés...

II. La méthodologie de l'étude ECOLOC

L'étude ECOLOC est la première phase de la démarche ECOLOC. C'est la seule phase qui, à ce jour, a été conduite à son terme dans un nombre assez grand de cas et, donc, suffisamment testée pour faire l'objet d'une formalisation et d'un «manuel».

2.1. Objectifs et principes de l'étude de l'économie locale

L'étude ECOLOC n'est pas une fin en soi. Elle constitue la première phase d'un processus tourné vers la prise de décision. Son objectif est de fournir des informations immédiatement utiles aux acteurs locaux qui sont appelés à agir dans un contexte de plus en plus complexe. Plus que la situation et des données sur l'économie locale, indispensables, ce qui importe est de dégager les mécanismes et les logiques du fonctionnement de l'économie locale et de mettre en lumière les conditions de promotion/animation de la vie économique locale. L'étude doit apporter des éléments de réponse à des questions telles que : sur quelles bases les élus et les entrepreneurs locaux pourraient-ils ou devraient-ils négocier une stratégie commune afin de relancer l'économie locale ? Dans quels domaines, sous quelles formes et sous quelles conditions la collectivité locale peut-elle et doit-elle jouer un rôle spécifique pour assurer un environnement porteur aux investisseurs locaux et attractif pour les investisseurs extérieurs ?

Adopter, à cette fin, une «approche ECOLOC» implique de garder à l'esprit quelques principes importants, qui font partie intégrante du cadre conceptuel :

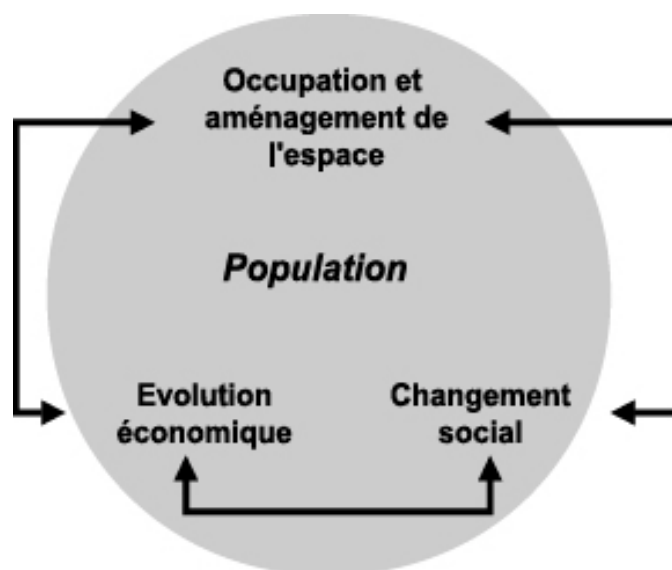
- ✎ Une «économie locale» est à la fois urbaine et rurale, sa compréhension exige de porter une égale attention au développement de l'hinterland (productions agro-pastorales et organisation des échanges) et au développement urbain (activités et équipement) – de même que sa relance requiert une cohérence entre actions en milieu urbain et actions dans l'hinterland rural et semi-rural ;
- ✎ Apprécier l'importance relative des enjeux du développement local requiert de les situer dans une analyse rétrospective et prospective, dans une évolution de long terme de l'économie locale, de nature à permettre de distinguer entre les évolutions structurelles et les événements conjoncturels ;
- ✎ Une saine stratégie doit porter autant sur les moyens que sur les objectifs et le plus important est d'identifier les leviers sur lesquels les acteurs locaux, à commencer par la collectivité urbaine locale, peuvent réellement agir, en opposition au comportement d'assisté et autres attitudes incantatoires.

L'étude opérationnelle d'une économie locale, dans l'esprit ECOLOC, n'est donc pas limitée à un exercice d'analyse ou de comptabilité économique : elle doit prendre en compte les dimensions spatiales, temporelles et sociales du développement. Pour cela, la méthode ECOLOC recommande le respect d'un certain nombre de principes et de modes de faire, brièvement exposés ci-après.

2.1.1. COMPRENDRE LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES, SPATIALES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES D'ESPACES À LA FOIS URBAINS ET RURAUX

L'objectif d'une étude ECOLOC n'est pas de rédiger une monographie originale sur l'économie ou l'histoire d'une ville ou d'une région, s'ajoutant aux nombreux travaux de cette nature déjà réalisés. Il s'agit, sur la base d'études et de travaux antérieurs et avec le complément d'enquêtes bien ciblées et d'interviews d'acteurs locaux choisis, de comprendre et de faire comprendre et partager la façon dont l'économie locale fonctionne et se transforme.

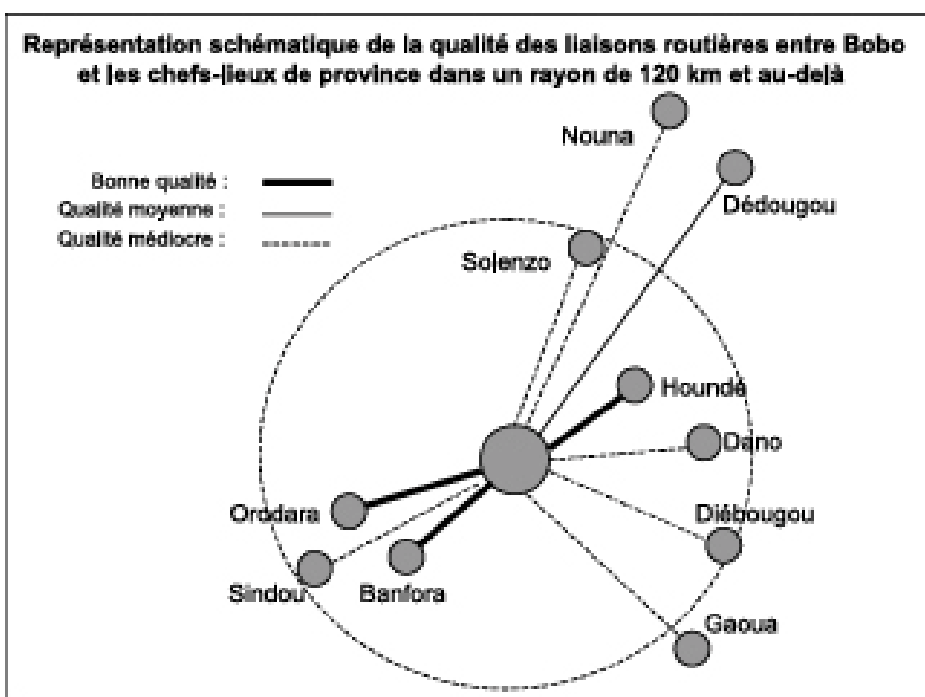
On part du présupposé que les hommes produisent et consomment là où ils vivent, que la manière dont ils produisent détermine largement le mode d'organisation sociale ainsi que le mode d'occupation et d'organisation de l'espace. Toute modification de l'une des composantes ci-dessus (peuplement, organisation sociale, occupation de l'espace) entraîne des transformations et la nécessité de rééquilibrages. C'est pourquoi l'on peut dire que les dynamiques locales de peuplement, de développement économique, d'organisation socio-politique et spatiale, font système et expliquent le changement qui influence la vie locale. L'évolution démographique est le premier facteur de changement, l'origine de multiples stratégies individuelles et collectives et il n'y a pas de progrès économique sans évolution de l'occupation (peuplement) et aménagement de l'espace et sans changement social (des structures de la société et des comportements individuels).



La ville-pôle de l'économie locale étudiée, quoique placée au cœur de l'évolution de celle-ci, ne peut pas être abordée comme un système clos, au stade où en sont les économies de la région. Elle vit de ses relations avec une zone d'influence (son hinterland). Il est indispensable d'appréhender la ville, non seulement du point de vue de ses activités propres et de ses transformations internes, physiques ou sociales, mais aussi (et surtout) en tant que pôle d'organisation de son hinterland, de canalisation des flux de personnes, de produits et d'argent, comme génératrice d'économies d'échelle (ou de déséconomies) tant internes qu'externes, et créatrice d'avantages comparatifs nouveaux (ou défense d'avantages existants) pour l'économie locale, dans la compétition avec d'autres villes et leurs hinterlands respectifs. C'est de cette réalité évolutive complexe que l'étude de l'économie locale doit rendre compte.

Bobo Dioulasso capitale économique du «Grand-Ouest» du Burkina Faso

Dans un rayon de 120 à 150 km, l'aire potentielle d'influence de Bobo couvre la majeure partie du «Grand-Ouest» du Burkina. En matière agricole, Bobo est le centre de gravité de la zone la plus productive du pays. Les principales zones d'origine des produits agricoles vivriers sont situées à l'est et au sud-est (Houet, Kéné Dougou, Comoé) ; on observe également des flux en provenance de zones excédentaires beaucoup plus éloignées vers le nord (Région de Dédougou et de Nouna). Les flux sortants s'étendent quant à eux à l'ensemble du territoire national et au-delà des frontières.



Les autorités locales de Bobo et leurs partenaires doivent prendre conscience que travailler à l'avenir de la ville ne se limite pas à travailler dans la ville. La prospérité bobolaise dépend en grande partie d'une vision régionale, notamment du problème crucial du système de connexion entre les marchés des villes et villages voisins au marché central de Bobo. L'amélioration du réseau de pistes et de routes dans les zones excédentaires augmentera mécaniquement le volume de l'activité commerciale de Bobo et de son rendement fiscal. (Source : Étude ECOLOC de Bobo Dioulasso)

2.1.2. CONJUGUER ANALYSE CONJONCTURELLE ET RÉFLEXION SUR LE LONG TERME

L'étude ECOLOC doit, dans toute la mesure du possible, se situer à la fois dans le temps long, pour appréhender les changements de structure affectant l'économie locale à l'échelle de la génération (rétrospective 1960-1990, et vision 2020) et dans le temps court, pour apprécier le comportement de l'économie locale face à une crise ou sa capacité à saisir les opportunités qui se présentent, ainsi que pour apporter un éclairage utile à la programmation des actions à entreprendre à moyen terme.

L'expérience des études déjà réalisées montre que la rétrospective longue et la projection dans l'avenir (la vision) sont des exercices difficiles dont l'utilité est souvent contestée : à quoi sert de se demander ce qui se passera en 2020, alors que l'information disponible permet à peine de saisir la situation présente, et que le mandat d'un maire ne dure que 5 ans ? Un maire qui a pour première ambition de se faire réélire, ne devrait-il pas avant tout se soucier de gérer au mieux le quotidien ?

C'est mal raisonner. L'inscription de l'étude de l'économie locale dans le « temps long » est nécessaire, elle est une dimension essentielle de l'approche ECOLOC : apprécier l'importance des transformations qui s'opèrent avec le temps, mesurer les opportunités saisies et les chances que l'on a laissées échapper est le moyen de faire prendre conscience des marges de manœuvre dont on dispose, de se libérer des contraintes de la conjoncture et de dépasser les conflits d'intérêt du moment pour accoucher d'un projet collectif. Le tableau ci-dessous, qui retrace l'évolution de la population et du produit local brut de cinq villes-centres d'économie locale étudiées, permet d'illustrer simplement cette nécessité.

	Population (x 1000 hab.)			PLB (en mds de FCFA)		
	1960	1995	2020	1960	1995	2020
Saint-Louis	31	150	500	13	58	330
Sikasso	14	80	320	3	30	150
Dagana	2 ?	20	50	0 ?	6	35
Richard Toll	2 ?	40	125	0 ?	24	115
San Pedro	0	120	430	0	110	780

Ainsi, une ville comme Saint-Louis au Sénégal, dont la population est passée de 37 000 à 150 000 habitants en 30 ans ne s'est manifestement pas développée de façon homothétique – c'est-à-dire par une multiplication par 5 de toutes ses activités et de tous ses équipements – et son évolution future, qui devrait la porter vers les 500 000 habitants en 2020 (à quelques années près), ne se fera pas davantage de façon homothétique : des fonctions administratives et économiques nouvelles apparaissent avec la taille, la structure interne de la ville change, comme celle de son hinterland, les rapports entre les unes et les autres et au monde extérieur se transforment en profondeur... Ce sont ces transformations qu'il faut saisir pour avoir prise sur l'avenir de la ville et de l'économie locale.

2.1.3. IDENTIFIER LES PILOTES DE L'ÉCONOMIE LOCALE : COMMANDE LOCALE ET GLOBALISATION

Une étude ECOLOC ne serait pas d'un grand secours pour la relance économique, elle ne serait pas opérationnelle, si elle ne cherchait pas à savoir de quels centres de décision dépendent les différentes

composantes de l'économie locale ; quels sont les facteurs extérieurs exerçant une influence majeure sur ces composantes ; ce que peuvent faire les acteurs locaux, publics et/ou privés, pour maximiser les chances de développement local dans un environnement de plus en plus «globalisé».

La distinction entre deux «niveaux» de l'économie, à savoir *le niveau de base* – englobant toutes les activités et les transactions dont la population dépend pour sa vie quotidienne – et *le niveau exposé*, celui des échanges avec le monde extérieur, plus directement sensible à l'environnement macro-économique et politique, peut, sur ce point, fournir une grille de lecture utile.

La grande majorité de la population des campagnes et des villes trouve, à l'heure actuelle, sa raison d'être et son activité dans le niveau de base de l'économie locale.

Mais une ville ne peut croître, une économie locale ne peut se développer et prospérer durablement que dans la mesure où elles peuvent, l'une et l'autre, s'insérer dans un circuit d'échanges et de marchés dépassant l'autosuffisance locale, s'étendant et se spécialisant progressivement. La ville doit «importer» et «exporter» (ou réexporter) un volume croissant de biens ou de services, faire circuler toujours plus activement les marchandises et l'argent. Les activités qui assurent ces fonctions urbaines appartiennent plus ou moins totalement au niveau exposé de l'économie locale, moderne ou informel, public ou privé.

Si le niveau de base de l'économie d'une ville peut être qualifié sans conteste de «local», en ce sens qu'il ne dépend pour l'essentiel que de décisions et d'impulsions locales, cela est moins évident et sans doute moins vrai pour le niveau exposé de l'économie urbaine : les centres de décision correspondants ne sont pas nécessairement – et sont même rarement – localisés dans la ville considérée. Ils se situent plutôt dans les niveaux supérieurs de l'armature urbaine nationale, et plus probablement dans la capitale, voire à l'extérieur du pays. Une bonne partie des activités du niveau exposé de l'économie de la capitale elle-même, dépend à l'évidence de centres de décision extérieurs ou d'événements extérieurs, comme la variation des taux d'intérêt et des taux de change des monnaies de réserve, la fluctuation du prix des matières premières sur le marché mondial, ou les décisions de délocalisation prises par les entreprises multinationales. Face à ces événements extérieurs, la marge de manœuvre des acteurs locaux est très limitée, encore qu'elle ne soit pas nulle, notamment sur les avantages comparatifs (amélioration des services urbains, de la sécurité, réduction des coûts d'installation ou de fonctionnement locaux, réalisation alternative de formations ou de prestations sociales...).

2.1.4. FAIRE LE POINT SUR LES MODES DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SUR LA GESTION DES RESSOURCES PUBLIQUES

Il existe un lien fort entre l'efficacité des opérateurs urbains et ruraux et la qualité du décor urbain (physique et institutionnel) dans lequel ceux-ci opèrent. En d'autres termes, les économies d'agglomération qui accompagnent la croissance urbaine ne se manifestent que si l'investissement public de fonction locale (IFL) est adéquat, que si ces économies ne sont pas annihilées par une mauvaise exploitation des services, des défauts d'entretien des équipements ou des contraintes d'un autre ordre (insécurité, pollution)...

Dans les villes étudiées dans le cadre du Programme ECOLOC, on constate que l'équipement public local est mis en place grâce aux transferts du budget de l'État ou des aides extérieures et accessoirement de prélèvements locaux sur l'activité urbaine ou sur l'activité de l'aire rurale de l'hinterland. La crise

économique des années 80 et 90 a fortement réduit les transferts. Il en a résulté une baisse très importante de l'investissement de fonction locale. Les études ECOLOC montrent que, au-delà d'un certain niveau, cette baisse correspond à du désinvestissement qui peut alors mettre en péril les capacités de l'économie à recouvrer la compétitivité et la croissance. Ceci met à l'ordre du jour l'impérieuse nécessité de se pencher sur le problème délicat de la mobilisation des ressources locales et de la fiscalité locale. Les premières études ECOLOC ont en effet montré que :

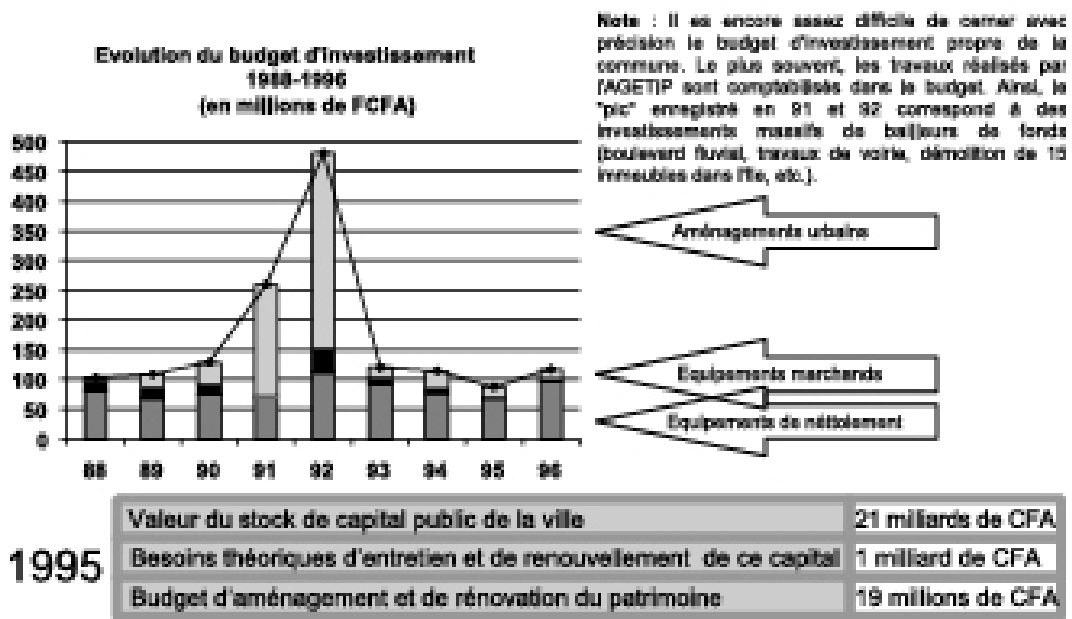
- ✎ **De nombreux secteurs de l'économie sont peu ou ne sont pas taxés**, faute de moyens de connaissance de cette économie, d'outil simple de perception des taxes, mais aussi faute de confiance des opérateurs dans la gestion publique. Les informations issues des études peuvent permettre d'enclencher le dialogue nécessaire à l'instauration de la confiance et de cibler les investissements publics en fonction du service qu'ils rendent aux opérateurs.
- ✎ **Il est nécessaire d'innover en matière de fiscalité foncière.** Il est profondément anormal que le capital immobilier des villes soit peu ou ne soit pas taxé et ne contribue pas à financer les services urbains dont les acteurs économiques et les ménages ont le plus grand besoin. Les méthodes d'évaluation actuelles de ce capital et de perception de la taxe sont d'une telle complexité qu'on finit généralement par ne plus faire payer personne, sinon les plus pauvres, en les privant des services essentiels.
- ✎ **La dépense publique locale peut être utilisée systématiquement comme un moyen efficace de relance de l'économie locale.** Les simulations réalisées montrent notamment que, dans le domaine des travaux publics, lorsqu'une collectivité locale dépense 1 FCFA, cette dépense peut se traduire par une croissance du PLB d'au moins 2 FCFA supplémentaires, pour peu que le contenu en importation de cette dépense publique soit faible (cas des dépenses d'entretien et d'embellissement).
- ✎ **Il faut rechercher une répartition de responsabilités et de charges juste et efficace entre les différents niveaux de collectivités** composant la nation, du quartier urbain (ou du village) à l'État, de telle sorte que les dépenses de chaque niveau soient aussi bien accordées que possible à ses ressources potentielles (plutôt que de multiplier les transferts de ressources, toujours aléatoires, ou les co-financements d'un même projet par différents budgets, source de retards et de déresponsabilisation).
- ✎ **Il y a intérêt à concéder au secteur privé, aux organisations professionnelles ou au secteur associatif, suivant le cas, la gestion et la réalisation de tout ce qui peut l'être** et que cela peut être fait sans pénaliser l'usager, moyennant un contrôle strict des prestataires et concessionnaires. Ceci concerne en particulier les services publics marchands (eau, électricité...), les gares routières et les marchés.

Chacun doit dorénavant compter davantage sur la mobilisation de ses propres ressources, et ne pourra faire appel aux ressources extérieures que s'il fait la preuve que ces ressources seront efficacement utilisées, en complément des ressources propres. Pour les collectivités locales, mobiliser localement davantage de ressources ne sera possible que si l'économie locale, sur laquelle ces ressources seront prélevées, est prospère, et que si la preuve est faite que ce prélèvement public est efficace.

C'est pourquoi, outre les données chiffrées relatives aux ressources fiscales locales et au financement des investissements locaux passés et actuels, et leur évolution, l'étude doit fournir des informations sur la position des différents acteurs de la vie économique locale, sur la nécessité et l'usage des prélèvements publics, fiscaux et autres. Une démarche systématique d'interviews devrait notamment aborder les thèmes suivants :

- ✎ La relation entre la qualité de l'environnement des activités économiques et des services assurés par la collectivité, les coûts réels de ces services, d'une part, et la mobilisation de ressources locales correspondante, d'autre part ;
- ✎ Le rapport entre le résultat des prélèvements et la valeur d'assiette de ces prélèvements ;
- ✎ La qualité de la gestion du patrimoine public ;
- ✎ La transparence et la concertation dans la décision d'investir et, plus généralement, dans l'utilisation des ressources de la collectivité locale.

Dépenses d'investissement de la ville de Saint-Louis du Sénégal



L'expérience des études ECOLOC déjà réalisées montre que l'information nécessaire à l'élaboration d'une telle étude existe en grande partie et qu'il existe aussi, en général, une expertise locale capable de la compléter à un coût raisonnable mais que les deux sont peu valorisées.

La tâche première d'une étude ECOLOC est donc de collecter l'information existante et de la mettre en ordre avant de collecter des informations complémentaires puis d'exploiter le tout suivant le cadre conceptuel ECOLOC. La grille générale d'exploitation de l'information existante et des compléments à y apporter peut être représentée comme suit :

	Rétrospective longue et tendances	Situation actuelle	Perspectives à long terme
Population/occupation de l'espace			
Economie			
Changement social et institutionnel			

Quantification de l'économie locale, prise en compte de l'espace et analyse du changement social et institutionnel qui constituent en conséquence les «trois volets» (ou les trois dimensions) d'une étude ECOLOC – ou plus exactement de l'étude du «complexe ESPACE*ECONOMIE*SOCIETE» local – sont passés en revue ci-après.

2.2. La quantification de l'économie locale

La quantification de l'économie locale reste au centre des préoccupations de l'étude, parce qu'elle est le support des autres volets de l'étude et pour des raisons de mise en œuvre. C'est pour sa réalisation que la méthodologie est le mieux établie, à la fois pour appliquer le cadre conceptuel «déméo-économique» du Programme – rendre compte de l'économie réelle et de la place du facteur démographique – et pour obtenir le résultat souhaité au meilleur coût.

2.2.1. ÉLABORATION DES COMPTES : UN ALLER ET RETOUR ENTRE UNE APPROCHE MODÉLISÉE ET DES ENQUÊTES DE TERRAIN

L'évaluation des données de l'économie réelle de la zone étudiée et la description de la structure de cette économie (la répartition de la valeur ajoutée par secteur, par type d'activité, par milieu de vie, la présentation de divers complexes d'activités) reposent sur l'utilisation combinée de modèles (déméo-économiques et spatiaux) et sur les résultats de la collecte de données locales et d'enquêtes complémentaires réalisées dans le cadre de l'étude. Les modèles fournissent une connaissance théorique mais exhaustive et cohérente de la réalité économique locale et de ses rapports avec le monde extérieur (qu'on ne pourrait entièrement tirer d'investigations locales) ; les enquêtes et interviews fournissent des données plus concrètes, mais nécessairement incomplètes et pas sur toutes les composantes de l'économie locale, qui servent à ajuster les modèles.

2.2.1.1. Maquette et «Matrice de Comptabilité Sociale» nationale puis locale

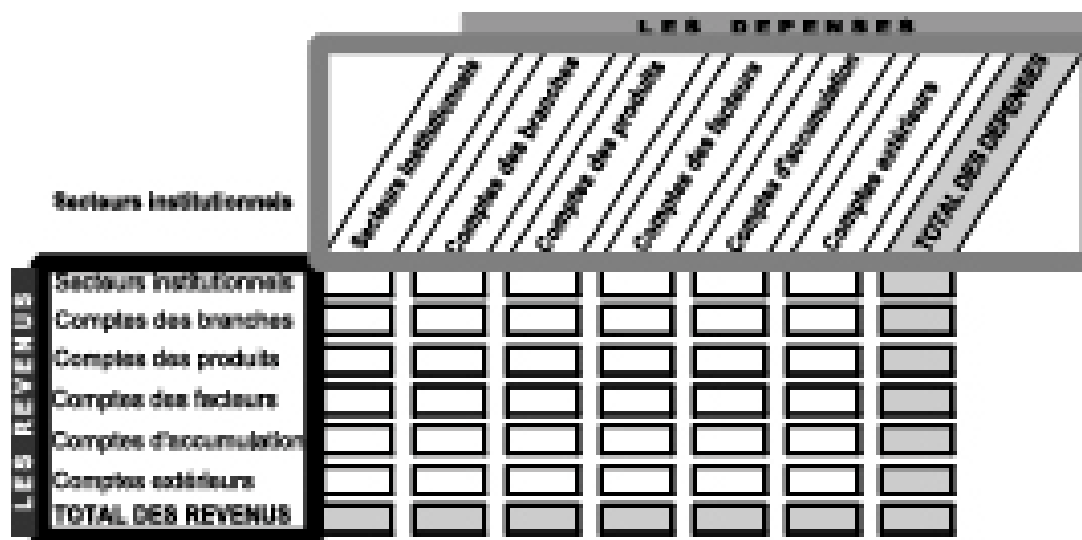
La première étape consiste d'abord à élaborer une maquette des comptes déméo-économiques nationaux censés refléter l'économie dite «réelle» du pays, incluant des composantes non ou mal représentées dans les comptes officiels.

Les éléments ainsi réunis permettent de construire une «Matrice de Comptabilité Sociale» nationale. Cette MCS est un tableau analogue à un TEI (Tableau des Echanges inter-Industriels), dans lequel interviennent (à côté de la décomposition de l'activité économique en secteurs et branches) les différents agents de l'économie que sont les ménages, suivant leur activité principale (agriculteurs, agents du secteur informel, du secteur privé moderne et du secteur public...), les entreprises (de production et de services), les institutions publiques (État, collectivités territoriales diverses), le reste du pays et le monde extérieur. Les comptes d'agents sont équilibrés, en recettes et dépenses (accumulation incluse), suivant le principe que les revenus des uns sont des dépenses des autres.

Cette première étape reprend et affine les résultats nationaux du «modèle déméo-économique» développé par l'étude WALTPS. Elle est naturellement réalisée une seule fois pour toutes les études ECOLOC d'un même pays, pendant une période donnée (éventuellement mise à jour à la suite d'un recensement de la population).

Les agrégats nationaux sont ensuite ventilés entre les diverses entités spatiales du pays (villes, communes, cercles, régions) à l'aide de modèles simples d'allocation spatiale.

Les agrégats locaux ainsi obtenus servent de point de repère pour calibrer une maquette de l'économie locale «réelle» traduite dans un «modèle démo-économique» de structure comparable à celle du modèle national.



2.2.1.2. «Reconstruction» de la maquette de l'économie locale à partir des résultats d'enquêtes de terrain et de toutes autres sources de données locales exploitables

MCS et maquette de l'économie locale préalablement établies doivent servir de guide pour la recherche des données complémentaires et l'élaboration du programme d'enquête à réaliser. Elles fournissent également le cadre des extrapolations indispensables des résultats des enquêtes qui sont rarement exhaustives. Réciproquement, les résultats d'enquêtes et de collecte de données locales ont pour premier objet de préciser ou corriger certains paramètres de la MCS et des comptes locaux.

Il importe, en effet, de limiter la collecte de données, les enquêtes, interviews et autres travaux de terrain à ce qui est indispensable pour rendre au mieux compte de l'économie locale, ce qui implique de porter l'effort sur les compartiments les moins bien connus, le but recherché n'étant pas tant la précision que l'homogénéité des données retenues et la couverture aussi exhaustive que possible de toutes les composantes de l'économie locale, officielles ou non. En règle générale, les données les plus stratégiques sont celles relatives :

- ✎ Aux revenus, dépenses, transferts et investissements des ménages de diverses catégories ;
- ✎ Aux comptes d'exploitation des entreprises (analyse exhaustive pour les entreprises modernes et le secteur public, recensement complet pour les PME et les activités informelles et reconstitution des comptes à partir d'un échantillon enquêté...)
- ✎ Aux données sur les flux extérieurs de la zone étudiée (milieu urbain et milieu rural). Il conviendra, dans ce but, de procéder à une étude assez approfondie des lieux où s'opèrent les transactions (places de marché, points de transbordement...) et de leurs opérateurs (transporteurs, grossistes, banques...)

ainsi que de l'origine et de la destination des biens finaux et intermédiaires échangés ou consommés ;

- ✎ Aux comptes des collectivités locales et des administrations ;
- ✎ A la mesure du stock de capital public et privé et à sa production.

La mesure des échanges avec l'extérieur (le reste du pays et le reste du monde) reste inévitablement imprécise mais l'obligation de «boucler» la MCS locale (d'équilibrer dépenses et recettes des différents agents) amène à fournir une évaluation corrigée de ces flux qui n'est pas un des moindres résultats de l'étude ECOLOC. Parmi les questions à aborder avec les opérateurs économiques à la suite de l'étude (et même pendant l'étude) figurent en effet : l'intégration progressive de l'économie locale à l'économie de marché ; les niveaux d'ouverture, passé et actuel, de l'économie locale au reste du pays, de la région et du monde ; la maîtrise, la conquête (ou la reconquête) d'un hinterland.

La mesure exhaustive du stock ou capital d'infrastructures et d'équipements publics et les réponses aux questions afférentes à son évolution (qui l'a financé ? Comment est-il entretenu ?...), ainsi que l'évaluation du capital d'investissements privés (essentiellement les logements), indispensables à l'établissement des comptes locaux, au titre de l'accumulation, apportent également une information décisive pour les débats sur la gestion patrimoniale locale (financement des investissements, entretien, renouvellement).

2.2.2. L'OUTIL «COMPLEXES D'ACTIVITÉS» POUR COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Pour comprendre comment fonctionne une économie locale, à la fois urbaine et rurale, l'analyse économique par branche ou par secteur s'avère très largement insuffisante : elle rend mal compte des relations, entre les différentes activités et entre les différents milieux de vie, qui constituent la structure d'une telle économie.

Le concept de «complexe d'activités» est proposé pour mesurer l'impact d'une activité locale donnée de quelque importance (désignée comme motrice) sur l'ensemble de l'économie locale : il s'agit d'évaluer et d'ajouter au volume d'activité de l'activité visée, grâce aux comptes locaux précédemment élaborés, le volume des activités induites par cette activité motrice, en amont de celle-ci (achats d'intrants et autres consommations intermédiaires de biens et de services nécessaires à la production) et en aval de celle-ci (transformation des produits, utilisation des salaires versés...), que l'on peut en outre localiser, en milieu urbain et en milieu rural, par exemple.

La présentation, ci-dessous, du «complexe primaire» de l'économie locale du département de Dagana (dont Saint-Louis est le pôle économique) donne une idée de l'intérêt de ce concept : la population



impliquée dans le fonctionnement de ce complexe est une fois et demie la population d'agriculteurs (et de pasteurs) et la valeur ajoutée totale est près de deux fois celle de l'activité agro-pastorale, de telle sorte que l'on peut dire, dans ce cas, qu'un accroissement de la valeur agro-pastorale produite se traduirait par un accroissement du même ordre du produit local brut, à travers les activités induites, plus rémunératrices que l'activité primaire (458 KFCFA contre 141 KFCFA /habitant).

	Pop totale concernée CFA)	Pop concernée en ville	Va.ajoutée (mds CFA)	Va.ajou/hab (*1000)
Secteur primaire	171 000	66 000	24.1	141
Activités en amont	5 000	4 300	3.4	674
<i>dont secteur informel</i>	800	200	0.2	
<i>dont PME-PMI</i>	1 900	300	1.5	
<i>dont entreprises</i>	1 500	100	1.7	
<i>dont administrations</i>	800	100	0.4	
Activités manufacturières en aval	27 400	3 600	21.4	781
<i>dont secteur informel</i>	9 100	1 900	2	
<i>dont PME-PMI</i>	3 400	1 300	2.6	
<i>dont entreprises</i>	14 900	400	16.7	
Commerce en amont et en aval	60 900	50 100	17.9	295
<i>dont secteur informel</i>	52 900	42 100	11.7	
<i>dont PME-PMI</i>	8 000	8 000	6.2	
Total amont et aval	93 300	78 300	42.7	458
TOTAL COMPLEXE PRIMAIRE	264 300	144 300	66.8	253
Multiplicateur	1.5	2.2	2.8	


2.3. La prise en compte de la dimension spatiale du développement


L'espace dans lequel s'inscrit une «économie locale», ses caractéristiques naturelles (relief, sols, hydrographie...) ou artificielles (réseaux de communication, aménagements et équipements réalisés au fil du temps) et son occupation humaine sont des facteurs majeurs du développement économique local. Même limité à celui d'une économie locale (l'hinterland de la ville-pôle), l'espace n'est pas homogène, ni isotrope, et la combinaison des caractéristiques ainsi que la situation relative par rapport à l'environnement, local, national ou régional, offrent en chaque lieu des opportunités et des contraintes particulières, que l'étude ECOLOC doit analyser et dégager, sous peine de s'en tenir à des généralités difficiles à exploiter concrètement.


Le terme «prise en compte de la dimension spatiale du développement» a été retenu pour désigner ce volet d'une étude ECOLOC, de préférence au terme «Aménagement du Territoire» parce que ce dernier terme fait trop référence aux politiques de lutte contre les disparités spatiales à l'échelle nationale. La dénomination «prise en compte de l'espace» dans l'étude ECOLOC indique aussi qu'on n'entend pas mener, parallèlement, deux études – une étude économique et une étude d'aménagement – mais qu'on analyse les mêmes faits sous deux angles différents. Un des enjeux de l'approche ECOLOC est en effet de faire «prendre en compte la dimension spatiale du développement» par tous les membres de l'équipe d'étude, chacun dans son domaine.

Par ailleurs, l'expérience des premières études ECOLOC montre que la façon la plus expressive de présenter une grande partie des résultats donnés par la grille de lecture présentée plus haut (§ 2.1) est d'utiliser le support d'une représentation cartographique, schématisée, de l'économie locale (une géographie économique locale). L'approche de la dimension spatiale constitue, de ce fait, un «pont» entre l'approche économique, quantifiée, et le processus d'appropriation-concertation, entre les données quelque peu abstraites de l'économie, si bien présentées soient-elles, et la réalité vécue par les acteurs de l'économie locale.

Le manuel ECOLOC recommande d'aborder systématiquement les questions auxquelles le volet spatial de l'étude doit répondre aux trois échelles ou niveaux ci-après – suivant en cela une méthode classique en science géographique :

 **à une première échelle ou niveau régional**, on examinera comment se situent la ville étudiée et son hinterland proche par rapport à l'espace régional, aux grandes divisions agroclimatiques et au réseau de villes de même importance ou plus importantes ; de quels atouts dispose, ou de quels handicaps souffre cette ville dans la compétition avec ses concurrentes pour l'emprise sur l'espace régional, notamment en matière de ressources naturelles, d'accès aux marchés, d'infrastructures de transport et de grands services publics et privés ; sur quelles fonctions elle peut ou pourrait s'appuyer pour assurer son développement et celui de son hinterland ; comment se limite, actuellement et potentiellement, cet hinterland et la mesure dans laquelle le découpage administratif répond à cette potentialité...

 **à une échelle plus grande ou niveau local**, l'analyse s'intéressera à la diversité de l'occupation et de l'exploitation de l'hinterland, aux relations ville-campagne, à leur évolution et à leur organisation par la ville principale et par les centres secondaires de l'hinterland, par le réseau de communications et les marchés locaux : l'aménagement de cet espace en tire-t-il tout le parti possible ? Y a-t-il des priorités dans le développement des différentes parties de cet espace local, des spécialisations à favoriser, une stratégie à mettre en œuvre à cet égard ? Quels services la ville principale assure-t-elle ou, au contraire, lui font-ils défaut pour assumer son rôle moteur au profit de son hinterland et de l'économie locale ?

 **à une échelle encore plus grande ou niveau urbain**, l'étude s'attachera à décrire et comprendre l'organisation interne et l'évolution spatiale de la ville, leurs rapports avec son peuplement (les apports migratoires), leur adaptation au site naturel... et à évaluer l'adéquation, en localisation et en qualité, de cette organisation et des principaux équipements urbains aux fonctions réelles et potentielles de la ville, dans le but de dégager des orientations d'extension, des axes de structuration, des localisations ou relocalisations de grands équipements... au service de l'économie locale et de ses vocations, telles que décrites ou préconisées par l'ensemble de l'étude.

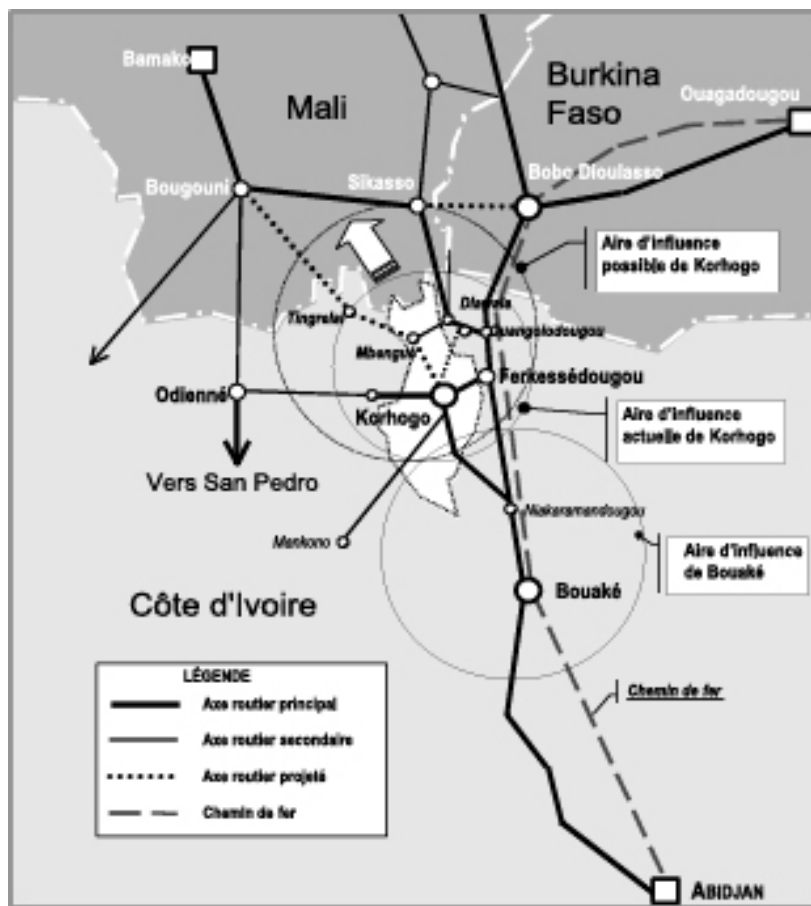
Tout en donnant la priorité aux faits spatiaux ou, plus exactement, à la dimension spatiale des faits analysés, le volet spatial doit intégrer, à l'instar de la géographie humaine, les données économiques et sociales dégagées par les deux autres volets de l'étude. Enfin, l'approche spatiale, comme l'ensemble de l'étude, ne doit pas être statique : en raison du caractère durable des investissements physiques et de l'inertie des structures socio-spatiales (les rapports des sociétés à leur espace), le volet spatial doit tout particulièrement apporter à l'étude une vision du long terme, aussi bien rétrospective que prospective.

Le produit attendu de ce volet spatial de l'étude ECOLOC n'est pas un «schéma d'aménagement» de la zone d'étude, encore moins un «plan directeur» de la ville qui en est le pôle – au sens où ces documents sont définis par des textes législatifs ou des pratiques administratives. Le volet spatial de l'étude ECOLOC doit dégager des informations stratégiques pour la gestion de l'espace local, à tous les niveaux, et contribuer au diagnostic d'ensemble de l'étude sur le développement local. Il peut, le cas échéant, faire des recommandations de caractère spécifiquement spatial pour l'adoption d'une stratégie de développement.

L'expérience des études déjà réalisées a conduit les promoteurs du Programme ECOLOC à recommander de faire précéder, à l'avenir, toute étude ECOLOC de la confection d'une «maquette spatiale» de la zone d'étude. De même que la maquette démo-économique n'est pas le résultat, imposé, de l'approche économique, cette maquette spatiale ne devra pas être considérée comme le résultat de l'approche spatiale à réaliser. Elle devra être le point de départ commun des membres de l'équipe en matière de problématique spatiale du développement local et servir de cadre pour la prise en compte de l'espace dans leurs différents domaines de compétence.

Les trois échelles ou niveaux d'analyse spatiale, décrits ci-dessus, sont illustrés dans les pages qui suivent, à travers l'exemple de l'étude ECOLOC du département de Korhogo, en Côte d'Ivoire.

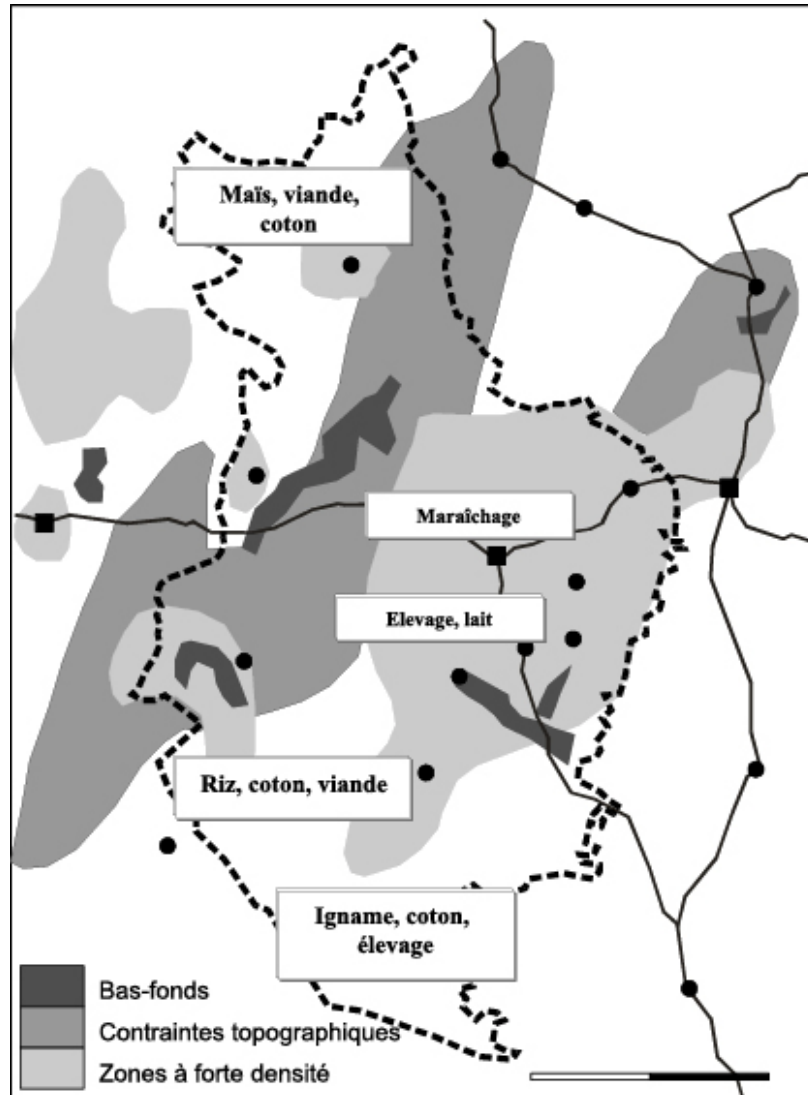
Korhogo niveau I : atouts et handicaps de la ville dans l'espace régional



Le passage de la route et du chemin de fer à l'écart de Korhogo a créé, sur le territoire ivoirien, un doublet urbain : Korhogo – Ferkessédougou. Pour améliorer sa position de pôle régional, Korhogo a récemment obtenu une «déviation» de la route du nord à partir de Niakaramandougou. Faut-il prolonger cette déviation vers Diawala (vers Bobo Dioulasso) ou viser d'abord Mbengué et Tingrela vers Bamako ? Le croquis montre que c'est à Bouaké que se réuniront en tout état de cause, les deux branches, par Korhogo et par Ferkessédougou, de l'axe nord-sud.

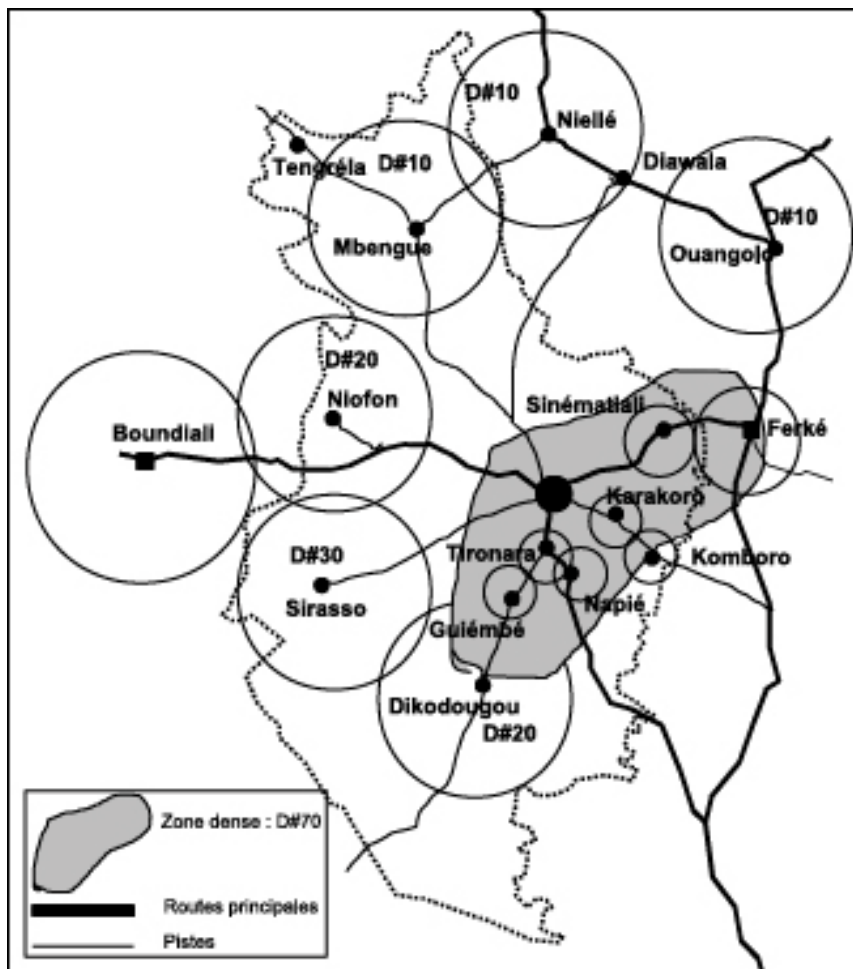
Bien que 7 fois moins peuplée, Bouaké soustrait une aire d'influence importante à l'influence d'Abidjan. Cette zone d'influence, qui couvrait déjà le sud du département de Korhogo va certainement se renforcer avec la nouvelle route (Bouaké est 3 fois plus peuplée et industrialisée que Korhogo). Par ailleurs, il faut tenir compte de la perspective de l'achèvement de la route revêtue entre Bamako et San Pedro qui priverait l'axe Abidjan – Sikasso et donc Korhogo et Ferkessédougou, d'une partie de leur trafic. Korhogo aurait donc sans doute intérêt à développer son influence, encore fragile, en direction du nord-ouest, sans pour autant perdre la liaison avec le Burkina. Cette liaison avec le Burkina est mieux assurée par Ferkessédougou et Ouangolodougou que par Diawala ; Korhogo pourrait favoriser le développement de ces deux villes qui font partie de sa région et qui ont vocation à la desservir par la voie ferrée.

Korhogo niveau 2 : occupation et vocations de l'espace rural local



Le thème de l'économie de l'arrière-pays le plus délicat à traiter au plan spatial est celui du développement agricole. Les travaux sectoriels de l'étude fournissent les informations sur la production et l'évolution des différentes spéculations agricoles et/ou pastorales, la valeur ajoutée et les consommations intermédiaires. Pour l'aménageur, l'objectif consiste à articuler ces données dans l'espace, à rapprocher les remarques portant sur différentes spéculations pour traiter de l'activité agro-sylvo-pastorale en termes d'exploitation et de stratégies agraires. Avec les spécialistes de l'équipe, il délimite ensuite à l'intérieur de la zone d'étude, des aires agro-sylvo-pastorales «homogènes au regard du développement» et propose des orientations de développement de ces aires.

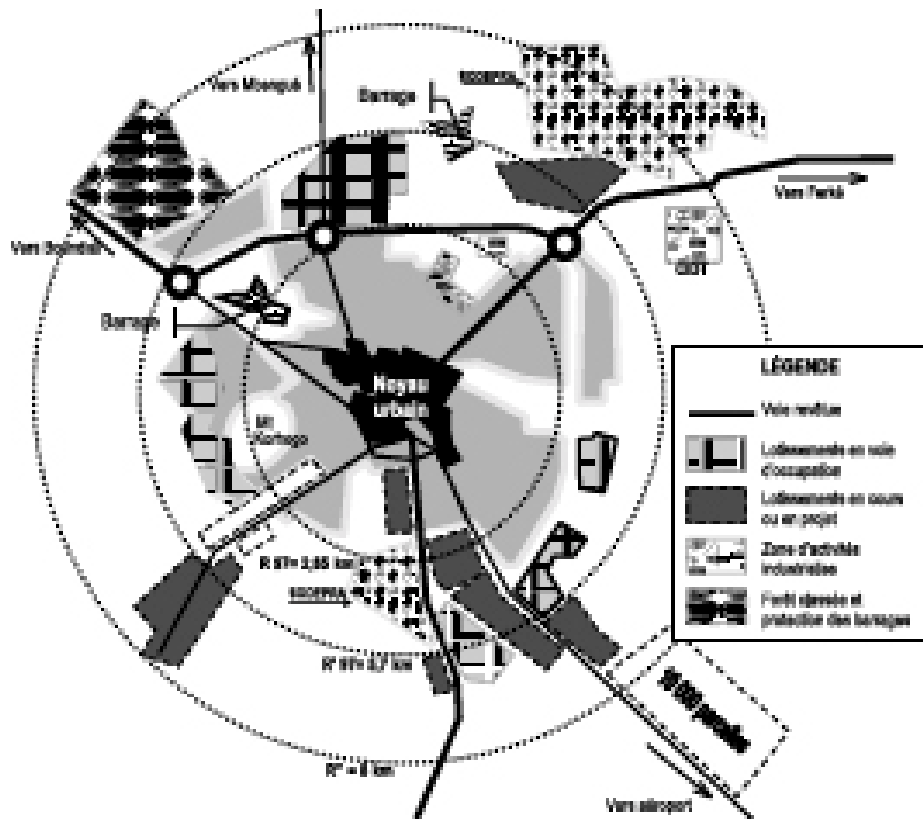
Korhogo niveau 2 : une stratégie d'organisation de l'espace local



L'aménagiste rassemble les diagnostics spatialisés au sein d'un diagnostic d'ensemble sur l'aménagement de l'arrière-pays, assurant la cohérence des stratégies agricoles avec l'équipement de l'espace local (infrastructures et services) et la mobilité des personnes.

Ce schéma rend compte de l'organisation générale du département de Korhogo (et de ses débordements sur les départements voisins). Il peut servir à apprécier la qualité de l'organisation en place et les perspectives de son amélioration, ainsi que les besoins à venir des zones en cours de «colonisation agro-pastorale».

Korhogo niveau 3 : diagnostic sur la ville d'aujourd'hui



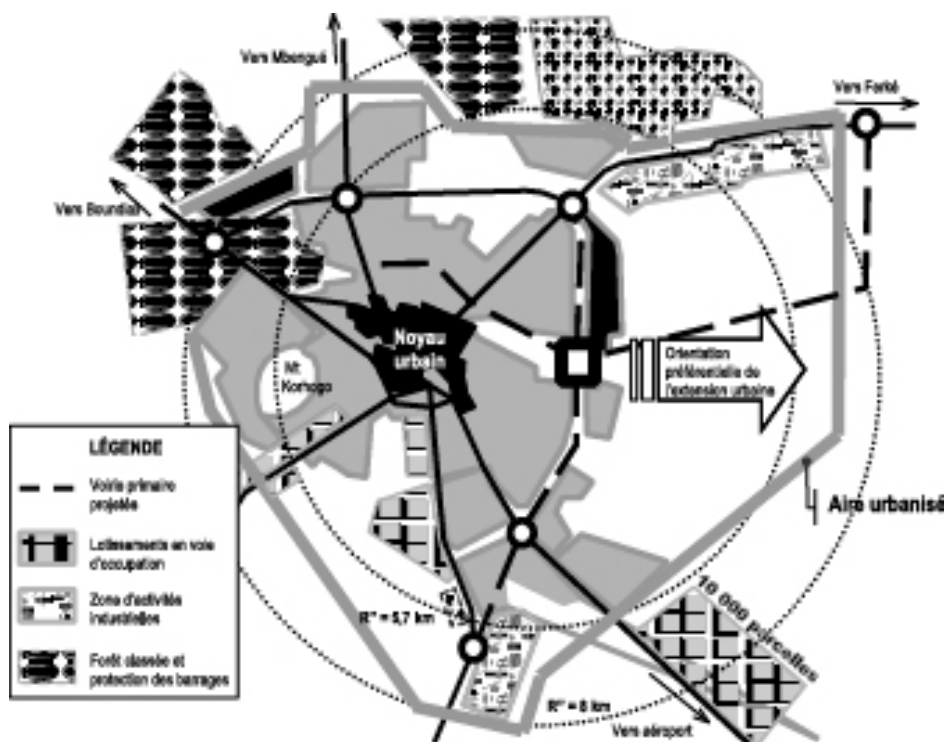
L'extension urbaine de Korhogo

L'agglomération s'étend sur environ 2 500 hectares, soit douze fois plus qu'en 1956. La surface urbanisée par habitant est en moyenne de 167 m². L'accroissement de la population urbaine provenant en majorité de la zone dense située à l'Est et au Sud de l'agglomération, c'est dans ces directions que celle-ci a tendance à se développer, alors que, au nord et à l'ouest, les lotissements «résidentiels» des années 1980 restent sous-occupés.

L'engorgement du centre ville

Au cours du temps, le centre de gravité des activités de Korhogo ne s'est pas sensiblement écarté du marché central. Le retard à réaliser le boulevard périphérique favorise l'engorgement du centre ville, dont l'organisation n'a guère changé depuis les années 1960 et qui est toujours occupé par les entrepôts, le trafic de transit des poids lourds.

Korhogo niveau 3 : perspectives de développement urbain



L'enjeu principal consiste à mettre l'aménagement de la ville au service de ses fonctions régionales de transport sur les axes Sahel – Côte et de pôles de transformation et de valorisation des productions de son hinterland.

Priorité à la jonction urbaine entre la route de Niakaramandougou et la sortie vers Ferké

La jonction de la nouvelle route de Niakaramandougou avec la sortie vers Ferké, en empruntant l'emprise des « cent mètres », est essentielle pour assurer la continuité du réseau routier national au travers de l'agglomération et confirmer la vocation de grand carrefour de Korhogo.

Favoriser l'extension de l'agglomération vers l'Est

La construction de la jonction favorisera l'extension de la ville vers l'Est, sur des plateaux faciles à aménager et sur des bassins versants déjà partiellement occupés. Ce développement préférentiel vers l'Est protégera la forêt classée de la route de Boundiali, l'espace en amont des barrages et la vocation résidentielle dans le Nord-Ouest.

2.4. L'analyse des stratégies des acteurs et du changement social

L'intégration de la dimension sociale du développement constitue l'objet du troisième volet d'une étude ECOLOC : le développement est avant tout une affaire de dynamiques sociales. Le manuel ne propose pas de méthodologie ni d'instrument particulier pour l'analyse des stratégies des divers acteurs de l'économie locale. Il met au contraire en avant le caractère relationnel et interactif d'une telle approche. Il rattache expressément le volet social de l'étude ECOLOC aux phases ultérieures de concertation et de mise en œuvre de l'étude : autant que d'analyse sociale, il s'agit de l'identification des partenaires du développement local et de leurs objectifs respectifs, de leur association à la démarche entreprise et de la préparation de la concertation en vue de la définition d'un projet collectif local (un Cadre Local de Développement).

Basée sur une connaissance personnelle de la société locale par une partie au moins des membres de l'équipe d'étude (plus d'un membre, en tous cas, pour éviter le biais éventuel d'une position partisane) et sur des interviews dans différents milieux socioprofessionnels, le volet social de l'étude vise à éclairer les résultats des analyses conduites parallèlement, économique et spatiale, et à leur donner une « épaisseur humaine », le cas échéant une profondeur historique. A cette fin, l'approche sociale confrontera les données économiques recueillies par ailleurs, aux appréciations des personnes interviewées ; elle identifiera les réactions, passées et présentes, aux évolutions économiques et sociales, cherchera à les expliquer et à dégager les dynamiques à l'œuvre et/ou les obstacles ou résistances éventuels au changement. Dans ce domaine, chaque cas est un cas d'espèce mais on peut rappeler ici certains enseignements des premières études ECOLOC :

L'État a été jusqu'à présent, en général et de loin, le plus gros investisseur local, appuyé par les bailleurs de fonds. L'évaluation du capital public existant, l'historique de son accumulation et l'examen des derniers programmes d'investissement en attesteront. Parfois, la zone étudiée aura bénéficié explicitement des réalisations d'une politique nationale d'Aménagement du Territoire, dont les attendus pourront éclairer sur les relations entre la société locale et les instances nationales. Le plus souvent, ni les projets d'investissements, ni la politique d'Aménagement du Territoire n'ont été vraiment négociés avec les responsables locaux ou les milieux socioprofessionnels concernés. Il en résulte alors souvent une sous-utilisation de l'investissement, une démobilisation des premiers intéressés et un dialogue difficile entre le ou les groupes « bénéficiaires » et les autorités publiques.

L'exemple du port de pêche de Saint-Louis, au Sénégal, est édifiant à cet égard :

« Il faut attendre le milieu des années 70 et la négociation d'un accord de pêche entre les autorités de Dakar et le gouvernement polonais. En contrepartie à l'autorisation de pêcher dans les eaux territoriales, les Polonais s'engagent à construire un port de pêche et à creuser un chenal à travers la langue de barbarie pour permettre aux bateaux de pêche industrielle d'atteindre ce port. Le port a été achevé en 1980 pour un coût d'environ un milliard et demi de FCFA ; malheureusement le chenal n'a jamais vu le jour suite à un contentieux entre les deux États, relatif à l'application de l'accord de pêche. Le port offre aujourd'hui le spectacle désolant d'une infrastructure jamais utilisée. Le projet portuaire a ensuite été repris dans le cadre de l'OMVS comme l'un des éléments d'un projet plus vaste : celui de rendre

navigable le fleuve toute l'année afin d'écouler le phosphate et d'autres minerais (cuivre, plomb, fer) potentiellement exploitables en différents endroits proches de la vallée dans les trois pays membres de l'organisation régionale (Mali, Mauritanie, Sénégal). Étudié à deux reprises par la coopération canadienne, ce projet ne semble plus être à l'ordre du jour. Au total, les pêcheurs saint-louisiens pour qui le creusement du chenal est une priorité absolue (le franchissement de la barre provoque plusieurs dizaines de morts par an et empêche le passage à une pêche plus intensive) voient ce rêve s'éloigner. Parallèlement, les accords de pêche qu'ils critiquent sont régulièrement reconduits. Les pêcheurs sont désormais extrêmement réticents à tout dialogue avec les autorités nationales ou municipales. Alors que la pêche maritime représente une valeur ajoutée annuelle de 7 milliards de FCFA, les rentrées fiscales dues à cette activité ne dépassent pas quelques dizaines de millions. (Source : ECOLOC Saint-Louis)

Les collectivités locales et, tout particulièrement, la municipalité de la principale ville de l'économie locale, mettent en œuvre des moyens insuffisants et leur action n'est pas à la hauteur des enjeux du développement local. Les ressources et les dépenses des communes urbaines sont au mieux de l'ordre de 1 % du Produit Local Brut (la somme des valeurs ajoutées des activités urbaines) contre près de 10 % en Europe.

La composition du Conseil municipal, la personnalité du maire doivent renseigner sur la société locale, sa représentation, son autonomie relative, ses objectifs ; la gestion des ressources locales, sur la prise de conscience du rôle de la ville et des dépenses publiques dans le processus de développement local.

Les opérateurs privés ne sont pas suffisamment impliqués dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de développement local. Cependant, bien que la vie économique locale soit très souvent dominée par un nombre très restreint de grands notables, la plupart des groupes socioprofessionnels sont organisés et seraient capables de faire entendre leur voix. Le syndicalisme-corporatisme est ancien et atteint souvent le secteur informel (pêcheurs à Saint-Louis, transporteurs partout, commerçantes...), bien que ce dernier ne soit pas toujours présent dans les Chambres des Métiers. Le monde rural est encadré par des organisations bien structurées...

En dépit de cette organisation de la société civile, au moins apparente, nombre de « coups manqués » – réalisations inachevées ou utilisées, investissements non entretenus..., identifiés dans les études ECOLOC, s'expliquent par une implication insuffisante des opérateurs locaux dans le choix et la gestion de ces projets : les projets décidés ailleurs sont souvent mal adaptés au contexte local, ne sont pas toujours prioritaires et, s'ils sont « mal appropriés », c'est parfois qu'ils sont inappropriables. De tels investissements sont nécessairement des retombées locales mais celles-ci sont sans rapport avec les ressources qui leur ont été consacrées.

Le dialogue entre les élus locaux, la société civile et l'État est très souvent déficient, faute d'une base d'information commune adéquate et faute de structures de dialogue appropriées.

Mais on a aussi relevé l'insuffisante intégration de l'économie locale, la trop faible implication des opérateurs locaux dans les activités en amont et en aval des principaux moteurs de l'économie locale (le coton et la pomme de terre à Sikasso, les transports à Saint-Louis, le secteur des travaux publics dans tous les

sites étudiés...) transparait dans la nature même du dialogue corporatiste : on ne discute pas entre artisans et pêcheurs ou entre entrepreneurs et autorités locales ; en revanche, chaque corporation a l'habitude et les moyens de porter ses doléances devant les autorités centrales (et même, de plus en plus, dans les forums régionaux).

L'insuffisance du dialogue socio-économique local est, en fin de compte, directement corrélée au fort contenu en importation des infrastructures locales et à la faible présence d'opérateurs du cru dans le négoce des productions locales. Cette extraversion est également révélatrice de la faiblesse des administrations déconcentrées : on n'est pas incité à négocier avec un interlocuteur réputé sans pouvoir, sans moyens financiers ou sans capacité de maîtrise d'ouvrage.

L'expérience des premières études ECOLOC a apporté la preuve que ce volet de l'étude, pour délicat à traiter qu'il soit et pour modeste qu'ait été son traitement, est d'un intérêt majeur pour la pertinence des résultats de l'étude et pour la concrétisation de la démarche ECOLOC et que cela justifie, à l'avenir, d'y consacrer une énergie et des compétences plus grandes.


III. Organisation générale d'une étude ECOLOC


3.1. Décision de lancer une étude ECOLOC

En premier lieu, on rappellera que **la méthode ECOLOC a été conçue pour les villes de niveau 2 de la hiérarchie urbaine nationale, de par leur taille, de l'ordre de 100 000 à 300 000 habitants, et/ou leur fonction de capitales régionales.** Le territoire concerné par une étude ECOLOC comprend la ville centre et sa zone d'influence plus ou moins proche (dans un rayon d'une centaine de km), assimilée à une ou plusieurs entités administratives (département, cercle) pour pouvoir utiliser les données disponibles. Les capitales nationales sont a priori exclues du programme ECOLOC, sauf adaptation méthodologique à faire et mise en œuvre de moyens beaucoup plus importants. Moyennant une méthodologie allégée, des villes moyennes, dont la population est de l'ordre de 50 000 habitants, peuvent être intégrées au programme, dans la mesure où elles ont vocation à jouer le rôle de «capitales» de districts ou de petites régions (exemple de Kaya au Burkina Faso). Enfin, les petites villes (de l'ordre de 20 000 habitants) situées dans l'hinterland d'une ville du programme ECOLOC, peuvent, à l'occasion de l'étude ECOLOC, être distinguées de l'hinterland rural et faire l'objet d'investigations complémentaires légères, en vue de la réalisation de tableaux de bord (profils économiques) les concernant (voir à ce sujet les premiers résultats de l'expérience menée sur les villes de Dagana et Richard-Toll qui se situent dans l'hinterland de Saint-Louis du Sénégal).

Le principal critère de décision de lancer une étude ECOLOC réside dans la manifestation d'un intérêt réel vis-à-vis de l'outil ECOLOC, de la part du maire de la ville principale et/ou de l'autorité locale de tutelle et/ou d'un ou de plusieurs décideurs locaux disposant d'une certaine notoriété. Mener une étude de façon totalement extérieure au milieu socio-politique local serait une erreur à ne pas commettre. Ceci veut également dire qu'une étude ne doit pas être initiée dans une période pré-électorale ou dans une période de vacance du pouvoir municipal. Cet intérêt et cet accord doivent se traduire par une participation effective au coût de l'étude, matérielle sinon financière.

D'autres critères de choix interviennent également :

 **un maximum d'informations de qualité est disponible et directement utilisable :** la ville a fait l'objet d'une ou de plusieurs études monographiques dans le passé. Elle a bénéficié de recensements ou enquêtes démographiques, d'enquêtes budget-consommation des ménages, sur l'emploi et les activités, de projets urbains ayant donné lieu à des évaluations. L'expérience montre que c'est presque toujours le cas. L'information nécessaire pour la construction des tableaux de bord de l'économie locale existe souvent en grande partie, à l'état brut, mais cette information n'est que très partiellement valorisée. L'exercice ECOLOC redynamise le processus de collecte de l'information locale, lui donne un sens. Il peut contribuer à revaloriser le statut et les fonctions des services locaux des statistiques et de la planification ;

 **il existe une opportunité à saisir** : par exemple, existence d'un projet urbain ou d'intérêt régional récent, en cours d'exécution ou prévu à court terme, susceptible de retombées importantes sur la ville pôle et son hinterland. Ce projet peut être la source d'informations utiles, le budget du projet peut être mobilisé pour le financement de l'étude, le bailleur de fonds du projet peut souhaiter se servir des outils ECOLOC comme moyen d'analyse de l'impact de ce projet sur le milieu local.

3.2. Le document de cadrage

La rédaction d'un document de cadrage est une étape essentielle de l'étude. Ce document définit les termes de référence du travail et la composition de l'équipe mais il doit les justifier par un pré-diagnostic porté sur l'économie locale à étudier, ses atouts et ses handicaps de toutes natures. Il est appelé à être le cadre de la contribution des différents membres de l'équipe au rapport final et à fournir l'ossature de ce rapport final.

Le document de cadrage, rédigé après un court séjour sur place de son auteur, est fondé à la fois sur la connaissance de l'économie locale par celui-ci, sur l'exploitation de documents existants et d'études antérieures et sur le commentaire des maquettes économiques et spatiales qu'il aura reçu (ou qu'il aura lui-même établi).

En conformité avec l'approche ECOLOC, ce pré-diagnostic, qui est le premier produit de l'étude, doit rendre compte d'un ensemble cohérent d'informations sur le « complexe local Population-Espace-Economie-Société » (cf. 2.1.1) et sur les relations de ce complexe local avec le reste du pays et le monde extérieur. Il doit identifier les thèmes qui devront prioritairement faire l'objet des investigations des consultants et experts au titre de l'étude. Il doit enfin s'achever sur une proposition relative à la composition de l'équipe qui sera chargée de l'étude, une répartition des tâches et un planning.

A titre indicatif, les principaux chapitres du prédiagnostic sont les suivants :

État et rétrospective du « complexe local » :

- Origine, ampleur et consistance de la réalité socio-économique locale, urbaine et rurale.
- Évolution démographique, ampleur, origine et destination des migrations.
- Évolution des activités économiques de la ville-pôle et de l'hinterland.
- Évolution de l'aménagement et de l'occupation de l'espace à étudier.
- Changement social passé et à l'œuvre.
- Gouvernance (organisation politique, administrative, sociale et économique).

Perspectives à long terme :

- Diagnostic sur les potentialités et contraintes du développement local, sur l'économie future et la délimitation de l'espace à prendre en compte.
- Perspectives démo-économiques de la zone à étudier, replacées dans les perspectives nationales et régionales.

État des connaissances :

- Bibliographie disponible, existe-t-il des enquêtes diverses sur la ville et sa région et/ou des sources d'informations importantes ? Ces informations doivent bien entendu privilégier les questions d'ordre économique, financier et social, et porter sur les principales institutions de la ville (ménages, entreprises, administrations déconcentrées et locales) et de l'hinterland.
- Identification des activités, des entreprises du secteur moderne, des opérateurs (who's who).

- Inventaire et cartographie des équipements et services publics urbains et péri-urbains (marchés, gares routières, zones d'activités, réseaux de transport...).
- Inventaire des informations sur les comptages routiers, l'activité des marchés, des banques...
- Données démographiques et économiques sur l'arrière-pays (occupation de l'espace et systèmes d'exploitation, productions et destination de la production, intrants utilisés et provenance).


Questionnement :


- Quels sont les grands thèmes pertinents sur lesquels devra se concentrer l'étude ?
- Quelles sont les pistes de recherche pour aborder ces thèmes ?


3.3. L'équipe d'étude

Le manuel ECOLOC n'entend pas présenter des termes de référence stéréotypés applicables à toute étude ECOLOC. Les éléments fournis constituent un cadre de référence que les promoteurs d'une étude pourront utiliser pour rédiger des termes de référence adaptés aux spécificités du site à étudier.

Par ailleurs, il est important de souligner les points suivants :

 **Le nombre et les temps de consultants indiqués plus bas résultent d'une moyenne** calculée sur la base des expériences des études ECOLOC déjà réalisées et sont fournis à titre indicatif ;

 **Il est admis (nécessaire) qu'une partie des membres de l'équipe réside dans le site étudié ou y ait des attaches familiales ou professionnelles.** Cet ancrage local de l'équipe est un élément du coût, confère une plus grande efficacité à la recherche d'information, à l'organisation des enquêtes et interviews, aux rapports entre l'équipe et les autorités locales. Il se révèle également précieux pour préparer la phase «post-étude» de restitution et de débat ;

 **Une étude ECOLOC repose sur l'inter-disciplinarité** et l'adoption de la méthode ECOLOC, en particulier sur la combinaison de modèle et d'enquêtes (et de dépouillement d'études antérieures) et le travail itératif. L'une des façons de favoriser la fertilisation du travail de chaque membre de l'équipe par le travail des autres membres, consiste à donner dans les termes de référence de chacun une vision d'ensemble de la méthode. La référence systématique au *document de cadrage* (confer 3.2) et l'organisation de *réunions mensuelles* (confer 3.3) sont également des éléments indispensables de ce point de vue.

L'étude fait intervenir une équipe d'une demi-douzaine à une douzaine de consultants ou d'experts, animée par un *chef de projet* travaillant pour l'essentiel sur le site, en liaison étroite avec les acteurs locaux, et un *facilitateur* extérieur.

3.3.1. LE FACILITATEUR

Il est l'intermédiaire entre les promoteurs du Programme ECOLOC et l'équipe d'experts. Il s'agit d'une personne disposant d'une très bonne connaissance du pays, de la zone d'étude et de la méthodologie ECOLOC. Il aura été choisi, sauf exception, pour être l'auteur du document de cadrage. Il aura donc, à ce titre :

1. Pris un premier contact avec les autorités de tutelle (responsables de l'administration territoriale), les autorités locales (maire) et les partenaires extérieurs éventuels, afin de les informer des objectifs et des modalités de l'étude ECOLOC, de maximiser les chances de participation de ces

- décideurs et de recueillir leurs premières observations et propositions ;
2. Brossé une première description de la ville et de sa zone d'influence, identifié les principales caractéristiques et les problèmes les plus importants et proposer une délimitation de la zone d'étude, sélectionné les questions qui devront être approfondies par les consultants ;
 3. Identifié les sources d'information principales (bibliographie, personnes ressources, institutions, entreprises, banques, services publics, au niveau central et décentralisé, etc.), et prendre toutes dispositions pour faciliter l'accès des consultants à ces informations ;
 4. Identifié l'équipe de consultants à laquelle sera confiée l'étude, proposé le chef de projet et introduit les consultants auprès de leurs interlocuteurs.

Lorsque la décision de lancer l'étude sera prise, le facilitateur :

5. Rédigera les termes de référence détaillés de chaque membre de l'équipe (thèmes à traiter, orientations de recherche, méthode, moyens) et les projets de contrats pour la réalisation de l'étude ;
6. Établira le calendrier, en accord avec les autorités locales. Ce planning devra s'articuler à partir de réunions de synthèse de l'ensemble de l'équipe, si possible au rythme d'une séance d'une demi-journée par mois ;
7. Veillera au respect par les membres de l'équipe des principes et étapes de la méthodologie ECOLOC.

En cours d'étude :



8. Il appuiera le chef de projet et participera à deux ou trois réunions de synthèse de l'équipe pour veiller à recentrer le travail sur l'approche ECOLOC et la problématique de l'étude.
9. Il lira et commentera les rapports thématiques, appuiera le chef de projet pour la rédaction du rapport final et la préparation du Profil de l'économie locale.

Le temps de travail et les missions (ou périodes de travail «sur le terrain») du facilitateur peuvent être évalués, en première approximation, de la façon suivante :

Tâches	Temps	Missions
1 à 6	20 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Une mission initiale de 10 jours ; • Une mission de finalisation des termes de référence et de lancement de l'étude (5 jours)
7,8 et 9	30 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Trois missions de 5 jours, une mission de 10 jours
Total	50 jours	

3.3.2. LE CHEF DE PROJET

Le «*chef de projet*» est chargé de l'animation de l'étude et des travaux de synthèse en liaison avec le facilitateur : il est présent tout au long de l'étude, soit sur une durée totale de l'ordre de six mois. Il doit avoir une bonne connaissance du contexte local et disposer de l'autorité et de l'expérience nécessaires pour animer l'équipe. Il est chargé de :

-  Assurer la liaison entre les divers intervenants et les autorités locales, ainsi qu'entre l'équipe d'étude et le facilitateur ;
-  Veiller à ce que les études réalisées et les problématiques abordées restent proches des préoccupations des décideurs (administrations centrales, autorités locales), et faire en sorte que les résultats de l'étude soient présentés sous une forme exploitable par ces décideurs. Le chef de projet doit en

particulier réfléchir avec les autres membres de l'équipe et avec les utilisateurs potentiels de l'étude sur le format et le mode d'emploi du profil de l'économie locale ;

- ✎ Piloter et coordonner les diverses composantes de l'étude, veiller au respect du cadre conceptuel, des termes de référence et du planning, et évaluer le travail des divers consultants ;
- ✎ Préparer et organiser les réunions de synthèse mensuelles ;
- ✎ Rédiger après chacune de ces réunions, une nouvelle version complétée de la synthèse ;
- ✎ Rédiger après chacune de ces réunions, un compte rendu faisant état de l'avancement des travaux, des difficultés et solutions proposées, etc. ;
- ✎ Disséminer les résultats de ces réunions (synthèse et compte rendu) auprès du maître d'ouvrage de l'étude et des divers partenaires ;
- ✎ Coordonner la rédaction des divers rapports «thématiques» ;
- ✎ Rédiger, avec l'appui du facilitateur, le rapport de synthèse final et le résumé ;
- ✎ Définir avec le statisticien-économiste le contenu du Profil de l'économie locale.


Le chef de projet peut être un des membres du «noyau dur de l'équipe». Il peut également être en charge d'un dossier thématique suivant son profil (voir infra «consultants thématiques»).

3.3.3. LE «NOYAU DUR DE L'ÉQUIPE» : L'ÉCONOMISTE-STATISTICIEN, LE GÉOGRAPHE-AMÉNAGEUR ET LE SOCIOLOGUE DE L'ACTION

Outre le chef de projet, l'équipe comprend un «noyau dur» de spécialistes à vocation transversale ; chacun d'entre eux devant à la fois utiliser les informations et analyses fournies par les consultants «thématiques» et orienter les travaux de ces derniers par leurs commentaires ; voire les appuyer directement (cas spécifique de l'économiste-statisticien qui est responsable de l'organisation de l'ensemble des enquêtes quel que soit le domaine). Ce noyau dur est composé de trois personnes :

- ✎ **Un économiste-statisticien** responsable de la construction des comptes économiques locaux en collaboration directe et permanente avec l'ensemble des membres de l'équipe. Son intervention, estimée à 5 mois de travail est essentielle à la cohérence du travail de l'ensemble de l'équipe. Il est chargé de :
 - La gestion des données statistiques relatives à l'économie locale.
 - L'étude de l'économie des ménages et du secteur informel.
 - La direction technique des enquêtes légères qui seront réalisées au profit des diverses composantes de l'étude.
 - L'élaboration des comptes économiques locaux.
 - L'élaboration d'une esquisse de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) de l'économie locale.
 - L'exploitation de cette MCS aux fins d'analyse rétrospective et prospective.
 - La coordination de l'étude avec les services régionaux et nationaux de la statistique.
- ✎ **Un géographe-aménageur**, responsable de la problématique spatiale de l'économie locale et des enjeux du développement local, en collaboration avec l'ensemble des membres de l'équipe. L'intervention de cet expert est estimée à 2,5 mois. Elle se déroule en trois temps :
 - 15 jours d'intervention préalable : réalisation de la maquette spatiale (ébauche des différents niveaux d'analyse présentés au point 2.3) à partir des documents cartographiques disponibles.
 - 1 mois d'interventions ponctuelles entre le mois 1 et le mois 4 : analyse du document de cadrage, conseil au chef de projet et aux consultants thématiques pour la collecte de données spatiales, participation aux réunions ; première validation de la maquette initiale.

→ 1 mois entre le mois 5 et le mois 6 pour la rédaction de la partie spatiale du rapport final (finalisation de la maquette et propositions de schémas de développement spatial ; contribution à la préparation des documents cartographiques de la restitution.

 **Un sociologue spécialiste de la sociologie des organisations et de l'action**, responsable de l'analyse sociologique et politique de l'économie locale et de la problématique du changement social, en collaboration avec l'ensemble des membres de l'équipe. Plus que tout autre, il est souhaitable que cet expert connaisse parfaitement le milieu local. Son intervention est estimée à 2,5 mois. Elle se déroule en trois temps :

→ 1 mois d'interventions ponctuelles entre le mois 1 et le mois 4 : analyse du document de cadrage, conseil au chef de projet et aux consultants thématiques pour la collecte de données sociales et politiques, participation aux réunions de l'équipe et aux réunions du Comité ECOLOC, etc.


→ 1 mois entre le mois 5 et le mois 6 pour une analyse du «capital social» et du fonctionnement des institutions locales (origine et «fonctionnement» des conflits, identification des enjeux sociaux et analyse de leur représentation dans les instances municipales, etc.) ; rédaction de la partie socio-politique du rapport final ; cette intervention devant également permettre de préparer la phase de restitution.


→ 15 jours pour l'identification des opportunités et risques de conflits et de convergences en vue de bâtir des coalitions locales ; et de ce fait, préparation de la phase de restitution.


3.3.4. LES CONSULTANTS THÉMATIQUES

Le nombre et les spécialités de ces consultants sont variables selon le site à étudier, la connaissance disponible de l'économie locale ; les thèmes de leurs interventions auront été identifiés par le document de cadrage et la mise au point des termes de référence préparés avec le facilitateur, en fonction de la compétence spécifique des consultants. A titre indicatif, ils pourront être regroupés sous les aspects suivants du développement (un consultant pouvant traiter plusieurs thèmes) :


 Peuplement, occupation de l'espace et aménagement du territoire.

 Complexe primaire, agriculture, élevage et pêche.

 Entreprises du secteur moderne non agricole.

 Secteur informel.

 Dynamiques des échanges villes-milieu rural.

 Gestion de la ville principale et des communes urbaines.

 Gestion des communes rurales.

 Évaluation du stock de capital public.

Chaque thème doit être traité par son responsable sous ses aspects quantitatifs avec le responsable des comptes économiques locaux, sous ses aspects géographiques en relation avec le responsable de l'analyse spatiale et sous ses aspects socio-politiques avec le sociologue. Les interventions des consultants sont concentrées entre les mois 1 et 5 de l'étude. Le tableau ci-dessous présente une évaluation «type» des besoins en consultation thématique pour une ville de 100 000 à 300 000 habitants et son hinterland.

Peuplement, occupation de l'espace et aménagement du territoire	1,5 mois
Complexe primaire, agriculture, élevage et développement rural	1,5 mois
Entreprises du secteur moderne non agricole	1 mois
Secteur informel	2 mois
Dynamiques villes-milieu rural	1,5 mois
Gestion de la ville principale et des communes urbaines	1,5 mois
Gestion des communautés rurales	1 mois
Évaluation du stock de capital public	1,5 mois
Total	11,5 hommes*mois

3.3.5. LE SUIVI DE L'ÉTUDE PAR UN «COMITÉ LOCAL AD HOC»

Le souci du Programme ECOLOC d'associer étroitement les décideurs et opérateurs locaux à la démarche doit se manifester dès la phase d'étude. Seul le dialogue permanent entre représentants de la société locale et l'équipe d'étude peut assurer l'équipe de profiter de leur connaissance irremplaçable des réalités locales et lui permettre de rendre compte de la perception du développement local par les premiers intéressés. En sens inverse, ce dialogue précoce peut permettre aux responsables locaux de se pénétrer de la qualité du travail effectué et de la pertinence de la description de l'économie locale qui résultera de l'étude.

Ceci se traduit par l'exercice d'un *suivi de l'étude par un comité ad hoc*, progressivement constitué, au cours de l'étude, autour du maire de la ville-pôle ou d'un autre responsable local (ou régional) qui se seront engagés dans la démarche ECOLOC. Ce Comité ECOLOC fait partie intégrante du dispositif de l'étude : c'est lui qui portera les résultats de l'étude ECOLOC, lors de sa restitution devant une assemblée élargie des opérateurs économiques et autres acteurs de l'économie locale.

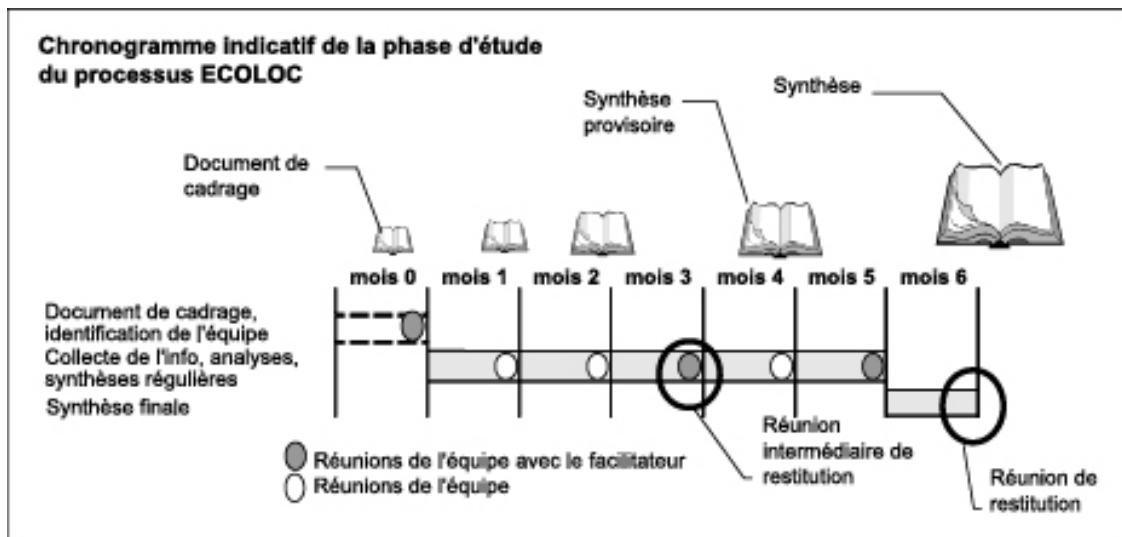
Dans le cours de l'étude, le Comité doit se réunir trois ou quatre fois, d'abord restreint au maire, à un ou deux adjoints et autant d'opérateurs locaux majeurs pour le lancement de l'étude, et jusqu'à la dernière réunion, élargie à une douzaine de personnes, qui doit valider le rapport final de l'étude et préparer la restitution.

3.4. Méthode de travail et planning

La principale caractéristique de la méthode de travail est son itérativité qui doit se traduire par l'élaboration progressive du rapport final de l'étude et, tout spécialement, du résumé de ce rapport, à partir du document de cadrage initial rédigé par le facilitateur, périodiquement amendé et complété.

Le principal écueil à éviter est en effet celui qui consisterait à laisser se développer les investigations thématiques de façon indépendante les unes des autres. Dans la méthode ECOLOC, la synthèse de l'étude n'est pas un exercice final sur la base de documents sectoriels achevés, mais un travail permanent de mise en cohérence des travaux sectoriels au fur et à mesure de leur déroulement. Cette approche optimise le travail en équipe et la construction progressive d'un diagnostic cohérent ; elle est en outre la condition nécessaire à la réalisation de l'étude dans un délai raisonnable, fixé en principe à six mois.

Le chef de projet a la responsabilité de mettre en œuvre cette méthode en faisant respecter un planning articulé autour de réunions régulières, mensuelles de préférence, au cours desquelles il recentre le travail des différents membres, autant que de besoin, sur l'exigence méthodologique.



Ce planning peut être résumé de la façon suivante :

- 📅 Une à deux journées de lancement de l'étude avec l'ensemble de l'équipe, le chef de projet et le facilitateur, en présence du maire de la ville-pôle ou du responsable local alternatif ;
- 📅 Fin du premier mois : • réunion de l'équipe et du chef de projet ;
- 📅 Fin du deuxième mois : • idem ;
- 📅 Fin du troisième mois : • réunion de l'équipe avec le chef de projet et le facilitateur, • réunion de restitution intermédiaire avec comité de suivi ;
- 📅 Fin du quatrième mois : • réunion de l'équipe et du chef de projet ;
- 📅 Fin du cinquième mois : • réunion de l'équipe avec le chef de projet et le facilitateur pour la rédaction de la première esquisse de synthèse ;
- 📅 Fin du sixième mois : • préparation de la restitution avec comité de suivi. Le sixième mois est essentiellement consacré à la rédaction du rapport de synthèse provisoire, et du résumé et à la préparation des éléments du tableau de bord par le chef de projet et l'économiste, appuyés par le facilitateur.

Ces réunions mensuelles sont convoquées et animées par le chef de projet. Elles peuvent se dérouler de la manière suivante :

- 📅 Rappel par le chef de projet de l'état précédent de la synthèse (sur la base initiale du document de cadrage) ;
- 📅 Interventions des membres de l'équipe ; chacun commentant le document de synthèse en son état et précisant les éléments de la synthèse qui doivent être complétés, précisés ou modifiés en fonction de l'avancement de sa propre analyse thématique ;

- ✎ Point de la situation de la construction des comptes économiques locaux par le consultant en charge de ce dossier ;
- ✎ Intervention des autres membres de l'équipe ; chacun faisant le point sur les résultats des enquêtes et interviews le concernant ;
- ✎ Discussions sur les problèmes de cohérence de la synthèse et de la construction des comptes économiques locaux ; programmation du travail de chacun pour le mois suivant ; si nécessaire, adjonction d'une étude thématique non prévue initialement et modalités de mise en œuvre, en accord avec le facilitateur.

En outre, les consultants devraient être en mesure de respecter un certain nombre de règles simples destinées à renforcer le caractère pluridisciplinaire de l'étude, notamment :

- ✎ Coordination des interventions des différents consultants. Chacun des consultants devrait s'imprégner du document de cadrage et lire les termes de référence de tous les autres consultants et, éventuellement intervenir pour les ajuster avec le chef de projet, afin de développer les complémentarités et d'éviter les redondances.
- ✎ Accès et transmission des données chiffrées. Chacune des composantes thématiques de l'étude sera à la fois utilisatrice et génératrice d'informations et de données statistiques dans divers domaines connexes. Le correspondant de tous les consultants pour l'accès à des informations statistiques non disponibles à leur niveau et pour la transmission des résultats chiffrés de leurs investigations est le statisticien-économiste.
- ✎ Enquêtes légères. La décision de réaliser des enquêtes légères et de définir leur objectif est prise sous la responsabilité du chef de projet avec l'avis du facilitateur. Le statisticien-économiste est en outre chargé de la direction technique et du traitement de ces enquêtes.

3.5. Les produits d'une étude

Les produits attendus d'une étude ECOLOC sont :

- ✎ Des rapports thématiques (ou sectoriels) rédigés par les consultants thématiques³ ;
- ✎ Un rapport de synthèse (100 à 150 pages) rédigé au fur et à mesure du déroulement de l'étude par le chef de projet ; ce dernier recevant l'appui du facilitateur pour la rédaction de la version finale. Le rapport de synthèse comprend un jeu de cartes commentées ;
- ✎ Un résumé de 20 pages qui est l'aboutissement du processus itératif engagé à partir du document de cadrage initial ;
- ✎ Un jeu de transparents à commenter lors des présentations orales de l'étude ;
- ✎ Une série de tableaux destinés à la confection du «Profil de l'économie locale» ; la production de ce document relève de la responsabilité du statisticien-économiste, avec l'appui du facilitateur.

3. La liste précise des thème à étudier varie d'un site à l'autre en fonction des spécificité locales ; elle varie également en fonction de la "taille" du site étudié. D'autre part, dans le cas d'une "petite ville", plusieurs thèmes peuvent être traités dans un seul rapport par le même consultant thématique.

**Exemples de tableaux de synthèses nécessaires à la construction
du Profil de l'économie locale :
le cas de l'étude ECOLOC de Saint-Louis du Sénégal**

Evolution de la population

	Population en milliers			Taux moyen de croissance/an	
	1960	1995	2020	1960-1995	1995-2020
Saint-Louis	37	152	471	4,1%	4,6%
Richard Toll	2	40	125	8,9%	4,7%
Dagana	2	20	51	6,8%	3,8%
Autres localités	2	8	77	4,0%	9,5%
Sous-tot. milieu urbain (local.>5000 hab)	37	212	724	5,1%	5,0%
Milieu rural	56	132	171	2,5%	1,0%
Total département	93	344	895	3,8%	3,9%
Région de Saint-Louis	320	740	1350	2,4%	2,4%

Produit Local Brut en 1995 (en milliards de FCFA)

	Saint- Louis	R. Toll Dagana	Milieu rural	Total	%
Secteur primaire	9,4	2,8	12,0	24,1	22,6%
dont agriculture	0,4	2,7	9,1	12,2	11,4%
dont élevage	0,1	0,1	2,4	2,6	2,4%
dont forêts	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2%
dont pêche	8,8	0,0	0,3	9,1	8,6%
Secteur informel	16,7	5,1	2,5	24,4	22,8%
Secteur moderne	25,3	20,0	2,4	47,8	44,7%
dont PME-PMI	13,9	1,8	1,3	17,0	15,9%
dont entreprises	2,8	17,1	0,5	20,4	19,1%
dont administrations et services publics	8,6	1,2	0,6	10,4	9,7%
Loyers non imputés	7,0	2,2	1,3	10,5	9,8%
Total	58	30	18	107	
%	54,7%	28,2%	17,1%		

IV. La poursuite de la démarche ECOLOC

Comme on l'a vu au point 1.2, l'étude de l'économie locale n'est pas une fin en soi. Elle doit s'inscrire dans une démarche ECOLOC plus large, associant les acteurs locaux, publics et privés :

- ✎ A la réflexion sur l'état de l'économie locale et ses composantes, sur son évolution, sur la richesse produite localement et son utilisation aux fins du développement local ;
- ✎ Aux perspectives offertes à ce développement et au diagnostic sur les activités économiques porteuses, sur les atouts à exploiter et les obstacles à surmonter, les actions à mener pour soutenir le développement de l'activité économique et tirer parti du potentiel de développement ;
- ✎ A l'adoption et à la mise en œuvre d'une politique de développement local

L'étude est donc un outil qui, au moyen d'un processus d'appropriation et de concertation, doit permettre d'orienter une «politique de développement local». Cette politique qui pourrait également être qualifiée de «Cadre Local de Développement» devrait permettre, in fine :

- ✎ De dégager des programmes d'action cohérents ;
- ✎ Et de mobiliser les ressources, financières (locales et extérieures) et humaines, requises par la mise en œuvre de ces programmes.

4.1. L'appropriation et la concertation

L'expérience confirme qu'une étude, si bien faite soit-elle, a peu de chances d'avoir une influence sur les politiques et les actions qui seront menées par la suite si les «bénéficiaires» ne se sont pas appropriés ses résultats. D'autre part, il ne suffit pas que les résultats leur soient présentés pour que des acteurs s'approprient une étude, même si la présentation est très bien faite.

Il faut du temps et il faut que les acteurs soient associés le plus précocement possible à la démarche.

Les choix de politiques ne peuvent pas résulter de la seule approche technique. Des préoccupations autres qu'économiques interviennent pour mobiliser des ressources et pour les utiliser. Des arbitrages s'imposent, qui n'appartiennent pas aux experts, à moins de dénier toute responsabilité aux élus locaux et toute capacité à la société locale de se déterminer. Les études ont pour fonction de fournir l'information, de proposer des diagnostics et de faire, lorsque c'est possible, des recommandations pour l'action. Les choix de politiques de développement, d'orientations d'aménagement relèvent incontestablement d'un processus d'appropriation-concertation par les partenaires locaux.

Dans ce domaine, qui correspond à la phase II de la démarche ECOLOC, l'expérience dont nous disposons est encore très limitée.

Il n'est donc pas ici question de «méthode» mais d'enseignements préliminaires qui pourraient à terme être complétés, par de nouvelles expériences et donner naissance à une procédure type d'appropriation et de concertation. Nous présentons dans les lignes qui suivent un certain nombre de recommandations issues de cette expérience.

4.1.1. L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DÈS LA PHASE D'ÉTUDE

Comme cela a été indiqué au point 3.1, la décision d'engager une étude ECOLOC (et une démarche ECOLOC) dépend d'abord de la volonté des élus de la ville principale de s'engager dans l'exercice. Le Maire (ou un élu habilité à représenter à la fois la ville et l'hinterland) doit prendre l'étude en main dès son origine, avant même qu'elle soit lancée, pour la présenter à ses services, aux services déconcentrés de l'État et aux organes représentatifs du secteur privé comme une action dont il prend l'initiative. Il doit personnellement participer aux réunions du Comité ECOLOC. Le temps doit lui être laissé de se familiariser avec les objectifs et les implications de la démarche ECOLOC, en dehors de toute compétition politique, bref de la «faire sienne» avant d'y associer des membres de son équipe municipale puis d'autres responsables locaux.

L'idéal serait évidemment que la démarche ECOLOC contribue à l'élaboration des programmes des candidats à la magistrature municipale et au débat électoral. Le calendrier ne s'y prêtera pas nécessairement, les partenaires n'y sont peut-être pas encore prêts et il n'y a pas que les problèmes économiques qui interviennent dans une élection municipale. Ces problèmes seront néanmoins de plus en plus présents et la diffusion de l'information contribuera inévitablement à leur donner de l'importance.

L'implication d'un groupe restreint de «décideurs» n'a pas été systématiquement favorisée dans toutes les études ECOLOC déjà réalisées. Elle s'avère à l'expérience indispensable et c'est pourquoi elle figure dans le chapitre consacré à l'organisation de l'étude (3.3.5).

Elle peut être formalisée dès le début de la phase d'étude par la constitution d'un «**Comité ECOLOC**» constitué du maire de la ville principale et de quelques-uns de ses adjoints, d'élus locaux de l'hinterland, et de quelques représentants des opérateurs économiques. Le Comité ECOLOC de Bobo Dioulasso définissait lui-même ses fonctions de la manière suivante :

«Le Comité Ecoloc est composé de 15 personnalités représentant la Commune et ses arrondissements, les grands services municipaux, les grands services déconcentrés de l'État ainsi que le monde socio-professionnel et celui des associations au titre de la société civile. Placé sous la présidence du Maire central, il se réunit à son initiative et selon un rythme moyen et indicatif d'une session par mois. Pleinement associé à la démarche de l'étude sur l'économie de la ville, il est plus particulièrement chargé de sensibiliser les principaux acteurs représentatifs des secteurs de la ville aux conditions et perspectives de relance de la zone considérée. A la fin de l'étude menée par l'équipe de consultants, il est attendu du Comité qu'il soumette aux autorités municipales un rapport rassemblant les principaux résultats obtenus accompagnés de recommandations visant à organiser un débat, le plus large possible, sur les axes prioritaires d'action d'un «projet de ville» et sur la contribution, notamment matérielle, des différentes catégories de population à la réalisation de ce plan collectif» (Source : Compte rendu du Comité ECOLOC de Bobo Dioulasso, septembre 1999).

Bien qu'engagée tardivement, l'expérience bobolaise a bien fonctionné. Le Comité ECOLOC s'est réuni régulièrement et ses travaux se sont assimilés à de véritables séances de restitution intermédiaires de l'étude. Il est intéressant de noter que certains représentants des opérateurs économiques y ont été très assidus et que les débats ont été parfois vifs (notamment sur le thème de la place laissée aux entreprises locales dans les marchés publics gérés par la Mairie).

Le Comité ECOLOC de Bobo Dioulasso a évité le piège dans lequel la «participation élargie» contredit le principe de la représentation démocratique. Il faut éviter de créer des «comités» impliquant des élus avant que ceux-ci aient pu s'informer et se faire une idée claire des enjeux : la création d'un comité de suivi d'une étude ECOLOC (et plus généralement l'élargissement de la participation) doit être une *décision réfléchie* du responsable politique et non la simple acceptation d'une exigence du bailleur de fonds ou de toute autre instance, acceptée sans véritable engagement.

4.1.2. LA RESTITUTION

Plusieurs expériences de restitution d'une étude ECOLOC ont été menées. De ces expériences, on peut tirer les enseignements suivants :

- ✎ La restitution est, dans un premier temps, une opération de mise à disposition de l'information ; le «flux» va donc essentiellement de ceux qui ont mené l'étude vers ceux qui la découvrent. Cette opération est bien perçue par les acteurs publics et privés qui y voient l'occasion de mettre des chiffres ou des informations précises derrière des faits qu'ils connaissent déjà intuitivement.
- ✎ La qualité de la restitution dépend largement de la capacité de l'équipe d'étude à produire des documents pédagogiques. Il s'avère que les cartes du type de celles qui sont présentées au point 2.3 du présent document, constituent un support de communication efficace. Un résumé illustré d'une vingtaine de pages est également apprécié. Cependant, dans ce domaine, beaucoup d'innovations sont sans doute possibles et nécessaires.
- ✎ L'outil radiophonique n'a pas encore été utilisé à notre connaissance. Il existe pourtant des radios locales dans bon nombre de villes secondaires.
- ✎ La qualité de la restitution dépend également de la capacité du maire et/ou du Comité ECOLOC à formuler en termes clairs un nombre restreint de thèmes jugés importants pour l'économie locale. Le Maire de Sikasso a ainsi défini les trois questions à aborder à l'occasion de la restitution :
 - Quels diagnostics l'étude fait de l'économie sikassoise ?
 - Comment assurer l'effort de financement que Sikasso devrait consentir pour se transformer ?
 - Quelle place pour la ville de Sikasso dans le cadre de la compétition sous-régionale ?
- ✎ Une bonne restitution des résultats de l'étude nécessite plusieurs réunions, à la fois pour développer le dialogue et pour toucher les différents publics. A Sikasso, le processus a été conçu de la façon suivante :
 - Dans un premier temps, deux journées de restitution ont été organisées : la première était plus particulièrement destinée aux responsables publics et privés de la ville de Sikasso, la deuxième journée était centrée sur les enjeux locaux au Mali ; les élus et opérateurs des villes et villages de la zone d'influence étaient donc présents.

- Dans un deuxième temps, une séance de restitution «élargie» a été programmée ; elle sera marquée par la participation des autorités nationales et des autorités locales des zones frontalières de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso (Korhogo et Bobo Dioulasso). Cette nouvelle restitution a été préparée par des travaux menés par trois groupes de réflexion et de proposition (confer infra).

✎ L'information est une denrée très appréciée par les responsables locaux, tant publics et privés. Les premiers sont en général surpris par les chiffres décrivant l'économie locale ; les seconds y trouvent des arguments utiles pour engager ou poursuivre le dialogue avec les autorités publiques. Dans de nombreux cas, l'information issue des études ECOLOC a été reprise dans la presse.

Des expériences en cours, notamment en Côte d'Ivoire avec l'appui des ONG, ENDA-Tiers-Monde et INADES-Formation, mais aussi les techniques de concertation développées dans le cadre d'autres programmes (Programme de Gestion Urbaine notamment) devraient permettre d'enrichir ces premiers enseignements, notamment en terme de conception d'outils de communication et d'information.

Une première restitution très encourageante de l'étude Ecoloc Bobo Dioulasso

La restitution a réuni environ 80 personnes (120 pour les cérémonies d'ouverture et de clôture). Elle a été présidée par le Maire de Bobo. Étaient également présents tout au long des débats, les députés de la zone de Bobo, le Haut Commissaire et tous les directeurs régionaux des services déconcentrés de l'Etat ainsi que des représentants des opérateurs économiques (syndicat des transporteurs, syndicat du BTP, représentants des artisans, représentantes des femmes d'affaires, représentants des associations de jeunesse, ONG, etc.). Ces représentants de la société civile se sont exprimés, parfois avec véhémence, sur les sujets qui les concernent. La restitution était organisée autour de 7 thèmes : 1) Bobo et sa région ; 2) l'économie bobolaise ; 3) vivre et travailler à Bobo Dioulasso ; 4) le pôle primaire de Bobo Dioulasso ; 5) les activités économiques urbaines : paradoxes et promesses ; 6) les secteurs transversaux à redresser (transports, BTP, marchés publics, politique locale de l'eau) ; 7) les acteurs sociaux, les opérateurs économiques et l'action communale. Le débat a fait ressortir les points suivants :

✎ **Les Bobolais sont généralement assez pessimistes sur leur ville** (regrettant le passé florissant de l'ancienne capitale économique du pays). L'étude les invite cependant à nuancer ce pessimisme en rappelant notamment que la croissance économique bobolaise au cours des 20 dernières années est plus forte que la moyenne burkinabè même si elle est insuffisante au regard des potentiels de la ville.

✎ **L'interdépendance de la ville avec son environnement local et régional est une réalité très fortement ressentie par les acteurs locaux : nécessité de construire un marché plus grand et d'améliorer le réseau de pistes et de routes convergeant vers Bobo** (on propose d'intégrer ce réseau dans le prochain plan directeur d'aménagement de la ville) ; conscience de la concurrence de Bouaké en terme de marché de gros ; un député demande de prendre en compte les perspectives du désarmement tarifaire de la zone UEMOA pour évaluer l'avenir de Bobo (il est vrai, par exemple, que Bobo construit des motocyclettes vendues deux fois plus chères que celles qui sont construites dans les pays côtiers, y compris ceux de la zone franc...) ; un opérateur se demande comment la commune pourrait aider à construire des infrastructures permettant l'exportation de viande vers la

Côte d'Ivoire, l'exportation de bétail sur pied étant de moins en moins rentable.

✠ **A quoi sert la décentralisation si nous ne gagnons pas plus d'argent sur le marché local ?** Le représentant des artisans réclame que les marchés publics soient divisés en lots plus petits afin d'être accessibles à sa corporation. Il évoque également le problème bien connu de la difficulté d'accès au crédit bancaire (on se demande si les pouvoirs locaux pourraient mettre en place un système de garantie des emprunts). Le représentant des entreprises du bâtiment explique que, en dépit de la décentralisation, les marchés sont octroyés à Ouagadougou ; par ailleurs, il ne comprend pas pourquoi, en 1999, 23 marchés octroyés par la commune, 16 sont revenus à la même entreprise..... Mais, des investigations menées dans le cadre de l'étude montrent que cette situation est également due au fait que les entreprises bobolaises n'ont souvent pas les capacités pour être éligibles aux marchés publics.

✠ **L'économie à Bobo, c'est le secteur moderne, l'économie de Bobo c'est le secteur informel, qui doit donc être au centre de l'attention des pouvoirs publics.** Un participant souligne qu'une partie importante de la richesse créée par le secteur moderne dans la ville de Bobo «s'échappe de la ville». En revanche, les acteurs de l'économie populaire et des PME travaillent et vivent à Bobo ; la commune doit investir dans leur cadre de vie et de travail pour développer leur bien-être et leur capacité à se développer.

Le maire conclut la réunion par les points suivants :

- ✠ *L'analyse de l'étude ne fait que commencer ; il faut y revenir ; lancer une opération de diffusion et de débats plus approfondis ;*
- ✠ *En première analyse, cette première restitution fait apparaître un certain nombre de chantiers pour la commune : 1) concevoir l'aménagement urbain au service de la vocation de carrefour de Bobo (améliorer les infrastructures de transport) ; 2) équiper la ville au service du secteur informel ; 3) inclure dans la stratégie communale une composante de développement des PME-PMI ; 4) augmenter les ressources communales.*
- ✠ *Le maire prévoit d'organiser une deuxième restitution plus large, plus «politique» à laquelle il entend convier ses collègues de Sikasso et Korhogo. Le maire est explicitement intéressé par une démarche de réflexion commune à ces trois villes sur leur rôle en Afrique de l'Ouest (Source : compte rendu de mission Secrétariat du Club du Sahel).*

4.1.3. LA CONCERTATION POUR LA DÉFINITION D'UN CADRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

Le terme «société civile» est une dénomination qui englobe des catégories aux motivations différentes et parfois contradictoires. Il y a d'un côté des opérateurs économiques majeurs, certains locaux mais d'autres extérieurs, voire étrangers. Il y a de l'autre des ménages sans grand moyen ni perspective, certains autochtones et d'autres allogènes. Les premiers ont des relations ambiguës avec le pouvoir officiel, tantôt derrière celui-ci, tantôt en opposition avec lui. Les seconds sont installés en ville «provisoirement» pour y accumuler une épargne destinée à des investissements dans le village ou la région d'origine. Ces deux types d'acteurs sont souvent opposés sur la participation à la gestion urbaine et sa finalité.

Le «développement à la base» concerne davantage la gestion au jour le jour plutôt que les options d'une politique de développement économique local, lequel concerne seulement ou plus particulièrement les opérateurs majeurs de l'économie locale – même si on ne peut dénier à quiconque la capacité de s'intéresser à l'avenir collectif.

Il n'existe enfin aucune procédure légalement arrêtée pour faire aboutir une concertation entre les différents partenaires du développement local sur la prise de décisions dans le champ économique. Cette concertation est encore trop souvent imposée par l'aide extérieure, exigée comme condition d'un appui aux investissements, avec ce que cela comporte de dé-responsabilisation des instances locales.

A Sikasso, la première réunion de restitution, qui s'est tenue sans appui extérieur, a débouché sur la création de trois groupes de travail :

- ✎ Le premier de ces groupes est composé des élus communaux, urbains et ruraux, et chefs de quartiers sur la question des mécanismes de la mobilisation des ressources locales et l'amélioration de la dépense publique.
- ✎ Le second réunit les opérateurs économiques de la Chambre de Commerce autour du thème de la relance des secteurs les plus porteurs de l'économie locale.
- ✎ Le troisième constitué de représentants des services déconcentrés de l'État se réunira pour discuter du rôle que ces services pourraient jouer pour aborder, aux côtés de la municipalité, les problèmes de la fiscalité et de la relance économique locale.

Les travaux de ces groupes constituent les éléments préparatoires à la seconde restitution «élargie» évoquée au point précédent.

A Bobo Dioulasso, à la lumière des «Assises de Saint-Louis» au Sénégal, le PDM et le Secrétariat du Club du Sahel ont émis à la demande du maire une proposition relative à l'organisation de la concertation suite à la réunion de restitution. Cette proposition fixe comme objectif la formulation d'un Plan de Développement Communal (ce terme étant imposé par les textes régissant la décentralisation au Burkina Faso). Il s'agissait, dans l'esprit des promoteurs, de déboucher sur un «Cadre Local de Développement» (CLD), synthétisant les données établies au cours de l'étude, les avis recueillis au fil des réunions et débats, inventoriant pour les différents secteurs de l'économie locale – y compris publique – les atouts à exploiter et les handicaps à surmonter. Les étapes proposées sur une période de six mois environ sont les suivantes :

- a) Réunion du Comité ECOLOC de Bobo pour la définition du processus : identification des grands thèmes à traiter dans le CLD, interlocuteurs à impliquer⁴ (de la ville et de la région selon le thème abordé), organisation des débats, etc.
- b) Réunion du conseil municipal pour débattre, amender et approuver le processus et les actions immédiates.
- c) Lettre d'information du maire à l'ensemble des bailleurs présents au Burkina Faso pour les informer du processus ; articles dans la presse, émissions de radio (utiliser l'émission de la radio locale mise en place dans le cadre du 3^o projet urbain ?).
- d) Conception des outils pédagogiques nécessaires à l'animation des débats.

4. Ne pas oublier en particulier, les structures et projets de développement existants ; par exemple, les ONG appuyant le secteur informel, les structures d'appui aux PME, la Chambre de Commerce, etc.

- e) Organisation d'une deuxième restitution de l'étude destinée à diffuser plus largement l'information et à lancer le processus de débat devant mener à la définition du PDC.
- f) Identification d'une équipe d'animateurs (essentiellement, mais pas uniquement, en puisant dans l'équipe de consultants ayant participé à l'étude) ; réunion de l'équipe d'animateurs et de la Mairie.
- g) Organisation, sur une période de deux mois, d'une série d'ateliers thématiques. Chaque atelier a pour but de valider le diagnostic, d'identifier les orientations stratégiques du secteur ou du thème et de proposer les axes d'une stratégie de relance. Les travaux de chaque atelier font l'objet d'un résumé. On peut imaginer que chaque atelier se réunit une deuxième fois pour valider définitivement son texte.
- h) Parallèlement à la tenue des ateliers : petite campagne de communication (articles de presse, émissions de radio, etc.).
- i) A l'issue des ateliers, rédaction d'un premier projet de PDC.
- j) Réunion du Comité ECOLOC pour finaliser le projet de PDC.
- k) Réunion du conseil municipal autour du projet de PDC, amendements et approbation.
- l) Organisation des « assises de Bobo Dioulasso » : grande réunion au cours de laquelle seront exposés thème par thème les grands axes du PDC. Réunion de dialogue avec les bailleurs de fonds à la fin des assises sur le thème « ceci constitue désormais le Cadre Local de Développement de Bobo (Local Development Framework en référence au Comprehensive Development Framework actuellement promu par la Banque Mondiale au niveau national dans certains pays) ».

4.2. Vers des actions structurelles de relance de l'économie locale

La troisième phase du Programme ECOLOC est celle de la « relance de l'économie locale » proprement dite. Il s'agit de passer du diagnostic et des grandes orientations d'une politique économique locale, supposées adoptées à l'issue de la phase II, à des actions concrètes pour appuyer le développement des activités économiques – y compris celles de l'institution communale en tant qu'agent économique local majeur.

Nous ne disposons pas, encore moins que pour la phase II, d'expérience de cette mise en œuvre. Nous abordons brièvement, dans les lignes qui suivent, les pistes qui nous semblent devoir être suivies, à partir des tentatives en cours.



4.2.1. LES ACTIONS IMMÉDIATES À L'ISSUE DE LA PHASE D'ÉTUDE ET DE CONCERTATION

Comme on l'a vu au point précédent, l'exercice ECOLOC n'a pas pour objectif de déboucher à court terme sur une programmation des investissements publics. Dans un délai de 4 à 6 mois après la fin de la phase d'étude, on doit « seulement » disposer d'un « projet partagé » exprimé sous la forme d'un Cadre Local de Développement.

Une ambition « maximaliste » serait de toute façon illusoire. Beaucoup de villes moyennes de l'Afrique de l'Ouest mettent en œuvre des programmes de développement municipaux ou équivalents avec l'appui de bailleurs de fonds (souvent la Banque Mondiale). Outre ces programmes, des projets sont


en cours sur des financements bilatéraux et/ou avec l'appui de collectivités locales du nord (coopération décentralisée). Ni les élus locaux, ni les bailleurs de fonds ne sont évidemment disposés à bousculer ou à remettre en cause ces processus en cours.


Ceci étant posé, il est de notre point de vue possible et souhaitable que la municipalité de la ville pôle de l'économie locale engage à court terme un petit nombre d'actions prioritaires dont la nécessité est mise en évidence dans l'étude. Outre leur urgence intrinsèque, la mise en œuvre de ces actions immédiates devrait revêtir un caractère symbolique visant à montrer concrètement deux orientations stratégiques :

-  La nécessité d'une augmentation de la fiscalité locale ;
-  L'injection d'argent au service de l'économie locale en utilisant, autant que faire se peut, les entreprises locales.

Le lancement de ces actions immédiates devrait faire l'objet d'une petite campagne de communication (presse écrite, radio) qui présenterait également le processus de débat devant mener à la formulation du Cadre Local de Développement.

Suite à la restitution de l'étude ECOLOC de Bobo Dioulasso, les suggestions suivantes ont ainsi été émises :

 **Augmenter le rendement des taxes foncières et immobilières.** Le rapport d'étude fait apparaître le rendement anormalement faible de l'impôt foncier. Le taux de prélèvement effectif sur le capital privé doit augmenter très sensiblement à court terme. La mairie pourrait organiser un colloque très rapidement sur ce thème avec les maires de secteur, les chefs de quartiers, les services des impôts, les autorités traditionnelles, etc. pour poser ce problème. La mairie devrait également réfléchir à des modalités de prélèvement aussi simples que possible (par exemple un système de « vignette » à apposer sur la porte de sa maison, ou la présentation obligatoire d'une quittance de paiement de l'impôt foncier pour obtenir un papier officiel auprès de la mairie : fiche d'état civil, etc.).

 **Valoriser le secteur informel et les PME pour l'entretien et l'équipement de la ville :** s'inspirer de l'exemple ouagalais de nettoyage de la ville par des femmes, lancement de petits chantiers d'aménagement d'espaces d'activités pour le secteur informel (ces chantiers étant confiés à des PME locales) etc.

A Saint-Louis du Sénégal, la publication de l'étude ECOLOC a suscité des débats au sein du Conseil municipal sur la fiscalité locale. Suite à ces débats, les modalités de perception de l'impôt foncier et de l'impôt sur le secteur informel ont été modifiées et le budget municipal a été sensiblement augmenté (de l'ordre de 20 %).

A Sikasso, le maire a présenté un budget prévisionnel pour l'année 2000 en augmentation de 100 % par rapport à l'exercice 1999. Il a parallèlement engagé une série de petits chantiers urbains confiés à de petites entreprises locales.

4.2.2. DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE APPROPRIÉE DE MOBILISATION DES RESSOURCES LOCALES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Les études ECOLOC déjà réalisées montrent que les communes urbaines ne mobilisent qu'une très faible partie du potentiel des ressources de l'économie locale. Dans une ville « type » de

100 000 habitants du golfe de Guinée, la pression fiscale est de 2 500 à 5 000 FCFA par habitant et par an, dont de 200 à 500 FCFA seulement provenant de l'impôt foncier (soit un prélèvement de moins de 0.5 pour mille du capital privé). Comment, dans ces conditions, la municipalité peut-elle gérer son patrimoine ? Ce capital public doit être périodiquement réhabilité et étendu pour accueillir les nouveaux citadins et les nouvelles activités. Comment la municipalité peut-elle s'impliquer dans cette nécessaire accumulation de capital public local ?

Les réponses à ces questions sont le plus souvent sans ambiguïté : l'entretien des infrastructures et des équipements publics est déplorablement insuffisant et les infrastructures de fonction locale restent donc aujourd'hui presque exclusivement tributaires de dotations – aléatoires et sans doute vouées à décroître – des budgets des États, et surtout des «projets» financés par les bailleurs de fonds.

Cette situation non soutenable, est-elle susceptible d'évoluer rapidement dans le bon sens ? Probablement oui, si la collectivité locale peut mobiliser localement beaucoup plus de ressources qu'elle ne le fait actuellement. Les études ECOLOC montrent que le potentiel théorique d'augmentation de la recette fiscale locale, sans accroissement des taux d'imposition, est considérable (de l'ordre de dix fois pour l'impôt foncier et de trois fois pour les prélèvements sur l'économie).

Un tel changement d'échelle est à terme incontournable : autant en prendre conscience dès maintenant et agir dans cette perspective. Ceci constitue le premier volet, à négocier, d'une politique à long terme de mobilisation des ressources locales.

Mais quelles que soient les améliorations techniques apportées aux diverses formes de taxation, une condition nécessaire de la «révolution», qui consiste à payer pour se doter d'un cadre de vie décent, est que tous les opérateurs locaux y voient clairement leur intérêt. L'impôt local est le «prix» virtuel à payer pour s'offrir les biens et les services collectifs dont on estime avoir besoin. Il faut donc à la fois accroître la conscience de l'utilité et la perception du besoin de services publics (d'hygiène, d'espaces verts...), par un effort de pédagogie, des exercices de publicité comparative, etc. ; et rendre plus perceptible le lien entre le service rendu et l'impôt ou la taxe. Ceci renvoie à la nécessité d'engager le plus rapidement possible des actions symboliques établissant le lien entre l'augmentation de la fiscalité et l'amélioration du service et/ou la valorisation des entreprises locales.

D'autre part, malgré cette forte augmentation du prélèvement sur le capital privé et sur l'économie locale, les besoins d'investissements résultant du processus d'urbanisation sont tels que le recours à un transfert net de ressources en provenance du reste du pays et du reste du monde, à des conditions très concessionnelles, restera nécessaire, pendant encore plusieurs décennies. Mais l'expérience montre que le recours systématique aux dons a de nombreux effets pervers. Il déresponsabilise les acteurs locaux et conduit à une mauvaise allocation des ressources.

En Afrique, comme ailleurs dans le monde, le recours des collectivités locales à l'emprunt au lieu du don est inéluctablement appelé à devenir la règle générale, mieux vaut donc s'y préparer dès maintenant. Ceci constitue probablement le deuxième volet d'une stratégie ambitieuse de financement du développement local.

S'engager résolument dans cette voie implique que tous les intervenants, locaux, nationaux et extérieurs se mettent d'accord sur un ensemble de règles du jeu dont notamment :

- ✎ Le respect sincère et véritable du principe de subsidiarité. Le respect de ce principe impose notamment une clarification des rôles et responsabilités de chacun des partenaires. Il impose entre autres aux partenaires extérieurs de ne rien faire qui soit de nature à retarder le développement d'une maîtrise d'ouvrage locale, quels qu'en soient les risques.
- ✎ La décentralisation sincère et véritable de l'information. Aucun progrès durable ne pourra être accompli en matière de mobilisation des énergies locales tant que les acteurs locaux ne disposeront pas des informations nécessaires pour reprendre au moins en partie le contrôle de leur destin. Le programme ECOLOC s'efforce de répondre à cette question cruciale de la décentralisation des systèmes d'information. Comprendre ce qui se passe chez soi, qui décide de quoi, d'où vient et où va l'argent, etc. est la première étape nécessaire vers le renforcement de la gouvernance locale.
- ✎ L'exigence sans faille à l'égard de la contrepartie locale. Les études ECOLOC montrent que ce n'est généralement pas le cas aujourd'hui. Même lorsqu'une participation locale est prévue dans les accords de prêt, elle est le plus souvent perdue de vue, à moins qu'elle ne soit «offerte» par tel ou tel bailleur de fonds.
- ✎ Enfin, la persévérance et la constance, car les problèmes posés par l'urbanisation se résolvent dans la durée, et il n'est pas acceptable que les règles du jeu changent avec chaque nouveau projet.

4.2.3. ACTIONS DE RELANCE CONCERTÉE DE CERTAINES FILIÈRES D'ACTIVITÉS PRIVÉES

Une étude ECOLOC permet en théorie d'identifier les secteurs d'activités dont les potentiels de développement sont les plus importants ; ces secteurs pouvant en quelque sorte «tirer» l'économie locale, urbaine et rurale.

On l'a vu, l'action de la collectivité locale peut contribuer au développement de ces secteurs économiques :

- ✎ soit directement, en donnant aux entreprises locales un accès plus aisé aux appels d'offre ;
- ✎ soit indirectement, en dotant l'espace urbain et rural d'infrastructures facilitant les activités de production et d'échange.

Mais les études ECOLOC montrent que les faiblesses de l'économie locale résident également dans l'absence de «stratégies de développement» propres aux différentes professions. Face à ce problème, les municipalités ont spontanément tendance à vouloir développer une fonction d'appui structurel à certaines filières, via une structure du type «agence de développement municipal».

A ce stade du programme, notre recommandation est de ne pas s'engager directement dans ce type de démarche.

De l'expérience des restitutions des études ECOLOC, il ressort que les opérateurs privés ont tendance à ne retenir que l'insuffisance des infrastructures et services publics et non leurs propres responsabilités professionnelles, individuelles et collectives. La conduite de l'ensemble du processus d'étude et de concertation par une émanation de la municipalité, démobilise les partenaires et entretient des comportements d'assistés.

Il ressort de ce diagnostic qu'une étape complémentaire s'impose, sans doute, dans toute démarche de relance de l'économie locale : celle de la responsabilisation des partenaires avant la reprise d'un dialogue constructif et concret entre le secteur public et le secteur privé.

S'agissant du partenaire public, la création d'un organe de promotion du développement local (l'Agence de Développement Communale ou Locale), certainement positive, n'aura d'impact durable que si :

- ✎ Ses statuts lui assurent une autonomie suffisante par rapport à l'instance administrative et associent diverses instances publiques (commune, région, État) et les partenaires privés à qui on prétend donner la parole ;
- ✎ L'organe démontre d'abord sa capacité à appuyer la gestion publique au service du développement, avant de prétendre organiser la relation public-privé.

S'agissant des partenaires privés, chaque activité professionnelle doit faire l'objet d'une réflexion spécifique, allant au-delà du constat des atouts et contraintes, pour bâtir une «stratégie professionnelle». Cette stratégie professionnelle doit distinguer les actions individuelles, les actions collectives de différents niveaux et, pour finir, les requêtes à présenter dans une concertation public-privé. Dans cette démarche re-constructive du secteur privé, une place doit être faite au renforcement des Chambres consulaires (Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers) qui constituent les cadres naturels de la concertation entre opérateurs privés et de prise en charge d'actions interprofessionnelles, voire d'infrastructures (aéroport, gares routières, entrepôts, zones d'activités...).

Cet appui à la formulation de stratégies professionnelles a sans doute d'autant plus de chance de succès qu'il est le fait d'organisations professionnelles du Nord.

Suite à l'étude ECOLOC de Saint-Louis, une initiative de ce type est en cours. Le partenariat Lille/Saint-Louis⁵ finance un «intermédiaire» chargé de faciliter les partenariats entre opérateurs privés de Saint-Louis et du Nord de la France ; la Chambre de Commerce de Lille et l'association des pêcheurs de Boulogne-sur-Mer ont déjà manifesté leur intérêt. Cette expérience, menée en partenariat avec le PDM et le Secrétariat du Club du Sahel, devrait être riche d'enseignements.

4.2.4. CRÉATION D'ASSOCIATIONS DE COLLECTIVITÉS LOCALES RURALES ET URBAINES POUR DÉFENDRE DES ENJEUX COMMUNS

La carte présentée en page 21 montre bien les enjeux locaux exprimés en terme de lien entre le milieu urbain et le milieu rural dans la zone de Bobo Dioulasso :

«Les autorités locales de Bobo et leurs partenaires doivent prendre conscience que travailler à l'avenir de la ville ne se limite pas à travailler dans la ville. La prospérité bobolaise dépend en grande partie d'une vision régionale, notamment du problème crucial du système de connexion entre les marchés des villes et villages voisins au marché central de Bobo. L'amélioration du réseau de pistes et de routes dans les zones excédentaires augmentera mécaniquement le volume de l'activité commerciale de Bobo et de son rendement fiscal» (Source : Étude ECOLOC de Bobo Dioulasso).

Toutes les études ECOLOC déjà réalisées ont montré que le complexe primaire (confer 2.2.2) constitue le moteur principal des économies locales ouest-africaines. A titre d'exemple, nous repreneons ci-dessous quelques-unes des conclusions de l'étude ECOLOC de Sikasso, au Mali :

5. La ville de Lille (Nord de la France) est jumelée avec la ville de Saint-Louis depuis plus de vingt ans.

«Ce sont les activités agro-sylvo-pastorales qui ont les effets d'entraînement les plus forts, tant en termes de produit local que de revenus distribués en milieu urbain et en milieu rural. Ainsi, un accroissement de la production de céréales, de maraîchage ou d'élevage entraînerait une augmentation des revenus des ménages urbains supérieure à celle qu'entraînerait un accroissement comparable des activités de production urbaines, industrielles ou artisanales. L'aménagement de l'hinterland de Sikasso doit être poursuivi pour faciliter la collecte et le regroupement de la production agro-pastorale locale, en vue de sa transformation ou de son conditionnement pour la vente au loin : pistes rurales et marchés de l'hinterland doivent être aménagés parallèlement à l'amélioration des infrastructures et équipements urbains.

Cela dit, le dynamisme de l'économie locale et le poids de Sikasso dans la sous-région ne sont pas seulement affaire d'investissements publics : ils dépendent, comme ailleurs, des capacités entrepreneuriales locales à s'imposer sur un marché qui, avec l'amélioration des communications et des infrastructures de transport, ne peut que s'élargir bien au-delà de la zone d'influence directe actuelle de la ville ou même des frontières du Mali. Seul un appareil commercial et entrepreneurial dynamique, maîtrisant les filières de commercialisation des productions locales, peut permettre aux agriculteurs et aux éleveurs qui exploitent les avantages comparatifs de la zone, de développer leurs débouchés et leurs revenus, source de consommation de produits manufacturés et de services, et condition pour élever leur productivité, sans mettre en cause le patrimoine de ressources naturelles, ou pour utiliser les ressources importantes en eau souterraine».

Cet exemple montre l'importance du dialogue à développer entre les acteurs locaux urbains et ruraux. Il s'agit là de l'un des enjeux majeurs du processus de concertation. Cet enjeu a d'ailleurs été fort bien compris dans la plupart des réunions de restitution déjà organisées ; on se souvient notamment qu'à Sikasso une des deux journées de la restitution était consacrée à un dialogue entre les autorités et opérateurs de la ville et les représentants des villages de la zone d'influence. Dans certains cas, comme au Burkina, les textes régissant la décentralisation (Textes d'Orientations de la Décentralisation) prévoient la mise en place de groupements de collectivités locales ou de structures de réflexion communes à certaines entités territoriales :

- ✎ «Article 115 : Plusieurs communes relevant d'une même région peuvent s'associer pour créer une communauté de communes ;
- ✎ Article 116 : La communauté de communes (...) est chargée de la gestion d'affaires d'intérêt communal ;
- ✎ Article 23 : Il est créé auprès du Haut Commissaire de la province, un organe consultatif dénommé la conférence des cadres de la province ;
- ✎ Article 25 es : il est créé auprès du Préfet un organe consultatif dénommé le conseil départemental » (Source : Textes d'Orientations de la Décentralisation du Burkina Faso).

L'un des objectifs de la démarche ECOLOC doit être de promouvoir ce dialogue urbain-rural. Les cadres locaux de développement doivent impérativement intégrer cette dimension et promouvoir des investissements sur la base de choix concertés entre les deux milieux. La principale difficulté de ce point de vue se situe moins du côté des acteurs que de celui des agences de coopération qui sont encore trop souvent prisonnières d'une structure d'organisation (et de pensée) où l'urbain et le rural relèvent de deux optiques différentes (voir opposées).

4.2.5. CONCERTATIONS ENTRE COLLECTIVITÉS LOCALES DE PAYS LIMITOPHES AUTOUR D'ENJEUX COMMUNS LIÉS À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, AUX ÉCHANGES RÉGIONAUX ET À L'ORGANISATION DES MARCHÉS

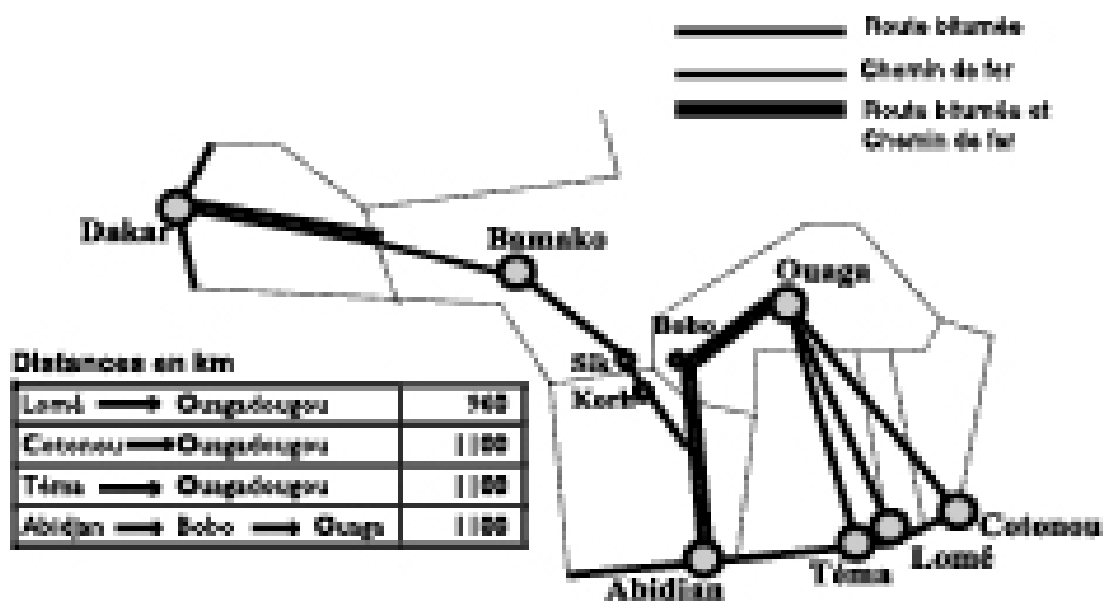
Les études ECOLOC confirment que beaucoup d'économies locales de l'Afrique de l'Ouest correspondent à des réalités géographiques, sociologiques et économiques régionales.

En Afrique de l'Ouest, les perspectives de désarmement tarifaire entre les pays de l'UEMOA et la libéralisation des économies nationales amènent à remettre en question un grand nombre de situations acquises. A moyen terme, il faut probablement s'attendre, à l'échelle sous-régionale, à des rationalisations, concentrations, et délocalisations de filières comme celles du coton, de l'agro-alimentaire, du commerce de gros, du transport, etc. Ces mutations profondes procéderont à la fois des politiques macro-économiques des États et des stratégies d'importants groupes privés inscrivant leurs activités ouest-africaines dans la compétition mondiale.

En d'autres termes, la réduction, sinon l'élimination des obstacles au libre-échange sont de nature à accentuer la prédominance des villes côtières et spécialement la concentration sur les plus grandes, de l'activité industrielle moderne. En contrepartie, on peut aisément imaginer la fermeture de nombreuses unités créées dans les pays enclavés à l'abri de préférences nationales, douanières et/ou fiscales. Cette perspective est d'autant plus probable que les unités produisant les mêmes biens dans les différents États appartiennent souvent au même groupe.

Face à ces enjeux, la marge de manœuvre des élus locaux semble bien faible. Les leviers commandant les politiques macro-économiques, les restructurations industrielles et l'aménagement du territoire semblent en effet hors de leur portée.

Les études ECOLOC cherchent à étayer ces enjeux qui sont ressentis de façon intuitive par les opérateurs locaux publics et privés. Bobo Dioulasso constitue un exemple d'école que nous tentons de résumer brièvement ci-après.



Le déclin relatif de Bobo Dioulasso est en partie lié à l'abandon progressif du rôle de carrefour que la ville coloniale s'était forgé et qu'elle avait réussi à maintenir dans les premières années de l'indépendance. Ouagadougou est désormais desservie par 4 corridors concurrents avec la côte (Cotonou, Lomé, Téma et Abidjan) dont la compétitivité est liée à la fois aux conditions matérielles (distance, état des routes, chemin de fer, performances des différents ports), macro-économiques (parités monétaires, coûts relatifs) et réglementaires (barrières tarifaires et non tarifaires, négociations régionales...). Pour l'heure, les corridors togolais et ghanéens sont relativement plus courts en temps et sont crédités de surcroît de conditions administratives et réglementaires plus favorables.

Mais, après 5 ans de réhabilitation et 40 milliards d'investissements, le chemin de fer Abidjan – Ouagadougou a fait peau neuve. Un terminal de conteneurs à Ouagadougou et une plate-forme de stockage à Bobo Dioulasso ont été construits par SITARAIL avec un concours de l'AFD. Muni de ce nouvel atout, l'enjeu pour Bobo Dioulasso est double : 1) une augmentation significative du trafic marchandise et voyageurs ; 2) la construction d'un axe routier moderne jusqu'à Sikasso pour développer le corridor Abidjan – Bamako (Sikasso ayant également intérêt à construire cet axe routier avec Bobo Dioulasso, au risque de voir son rôle fortement diminué dans l'approvisionnement de Bamako lorsque le chemin de fer Dakar-Bamako sera réhabilité).

L'objectif de SITARAIL est clair : prendre l'essentiel du marché de l'exportation du coton du triangle Korhogo-Sikasso-Bobo ainsi que de celui de l'acheminement des marchandises (notamment les produits pétroliers) d'Abidjan vers le Burkina et le Mali. Les arguments de coût séduiront les opérateurs économiques de la sous-région.

Il apparaît donc que les autorités locales de ces trois villes devraient se concerter à ce sujet et constituer, avec leurs députés, des lobbies pour faire valoir leurs intérêts auprès de leurs gouvernements respectifs.

Les maires des trois villes ont d'ores et déjà décidé de suivre ce conseil et une initiative commune devrait voir le jour dans les mois à venir. Cette initiative sera l'occasion de vérifier si le niveau local est en mesure d'éclairer les stratégies d'intégration régionale des États et de leurs organisations régionales.

Le présent document constitue la «porte d'entrée» du tome I du manuel ECOLOC consacré à l'évaluation de l'économie locale. Il renvoie aux 5 documents techniques suivants :

- Document n° 1.1 Le cadre conceptuel de l'approche ECOLOC
- Document n° 1.2 L'organisation de l'équipe et les termes de référence
- Document n° 1.3 La première maquette des comptes locaux et le document de cadrage
- Document n° 1.4 L'élaboration des comptes locaux
- Document n° 1.5 La prise en compte de la dimension spatiale des économies locales

Le tome II traitera de l'organisation de débats locaux et de la définition de stratégies par les acteurs.

Le tome III traitera plus spécifiquement des outils de promotion économique et de relance des activités et de la fiscalité locales.

PDM : BP 01 3445, Cotonou, Bénin

Tél. : (229) 30 05 60

Fax : (229) 30 19 76

E-mail : pdm@intnet.bj

Secrétariat@pdm-net.org

Site web : <http://www.pdm-net.org>

Secrétariat du Club du Sahel

94 rue Chardon-Lagache, Paris 75016, France

Tél. : 01 45 24 82 00

Fax : 01 45 24 90 31

E-mail : sahel.contact@oecd.org

Site web : <http://www.oecd.org/sah>